



2018 | 2019

RAPPORT ANNUEL



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

www.orientation.qc.ca

Tables des matières

Rapport d'activités

Lettres de présentation	3
-------------------------------	---

Rapport de la présidente	4
--------------------------------	---

Pour le public, des interventions politiques et stratégiques	4
Rayonnement : visibilité et pertinence	5
Un conseil d'administration actif	5

Rapport de la directrice générale	7
---	---

Développement des compétences	7
Colloque 2018	7
Démarche de planification de services d'orientation dans le milieu scolaire	7
Une rencontre profitable pour les c.o. du secteur de l'employabilité	8
Pour soutenir une posture éthique chez nos membres : un nouveau code de déontologie	8
Des activités réservées	8
Communications	9
Gestion	9
Tableau des membres	10

Administration	13
----------------------	----

Rapport du conseil d'administration	13
Comités du conseil d'administration	18
Employés	20
Rapport des activités du comité exécutif	21

Protection du public	22
----------------------------	----

Comité des admissions par équivalence / comité d'accès à l'exercice de la profession	22
Activités liées à la délivrance d'un permis	24
Comité de la formation	24
Autorisations liées à la pratique d'activités réservées	25
Bureau du syndic	29
Comité de révision	31
Conseil de discipline	32
Arbitrage des comptes	33
Usurpation du titre et exercice illégal	33
Accès à l'information	34

Développement des compétences	35
-------------------------------------	----

Communications	42
----------------------	----

États financiers

Rapport des auditeurs indépendants	44
--	----

Notes complémentaires	52
-----------------------------	----

Renseignements complémentaires	58
--------------------------------------	----

Lettres de présentation

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Sonia LeBel

Ministre de la Justice
Québec, juin 2019

Madame Sonia LeBel

Ministre de la Justice
Ministère de la Justice du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Josée Landry, c.o.

Montréal, juin 2019

Madame Diane Legault

Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,

Josée Landry, c.o.

Montréal, juin 2019



Rapport de la présidente

Josée Landry, M.A., c.o.

Présidente de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

L'OCCOQ a vécu une année très active, avec un plan d'action bien garni. Nous nous sommes efforcés de réaliser ce plan, tout en répondant aux nombreux imprévus qui survenaient, et en accomplissant les activités courantes. De nouveaux joueurs dans notre équipe, de nouveaux acteurs sur le plan politique, de nouvelles règles du jeu. Autant d'éléments qui ont jalonné le parcours de cette année, de laquelle nous sortons fiers des réalisations qui ont été accomplies.

Pour le public, des interventions politiques et stratégiques

L'une des façons pour notre ordre professionnel de respecter sa mission de protection du public est d'intervenir pour favoriser l'accès aux services d'orientation pour le plus grand nombre de personnes possible. Cette vision de la protection du public nous amène donc à entrer en contact avec plusieurs acteurs du monde politique touchant aux divers secteurs de pratique des conseillers et conseillères d'orientation.

Le réseau de l'éducation regroupe près de la moitié de nos détenteurs de permis. Toutefois, il semble évident que les services d'orientation ne sont pas accessibles à tous les élèves. Ce constat nous a amenés à rencontrer l'ancien ministre de l'Éducation, M. Sébastien Proulx, ainsi que le porte-parole de l'opposition en matière d'éducation de la CAQ, M. Jean-François Roberge, devenu depuis ministre de l'Éducation à l'automne 2018. Nous avons pu leur faire part de nos préoccupations et de nos initiatives, telles que la formation

et l'accompagnement en planification des services d'orientation, offerte dans les écoles secondaires du Québec en collaboration avec les commissions scolaires.

Les services en orientation pour les étudiants de niveau collégial ont aussi retenu notre attention. De concert avec l'Association des conseillers d'orientation du collégial (ACOC), nous avons établi des contacts avec le ministère de l'Éducation pour comprendre les changements apportés au programme Tremplin DEC, lesquels peuvent avoir une incidence sur les services liés à l'orientation. Nous poursuivons notre travail sur ce plan.

Dans le secteur de l'employabilité, les conseillers d'orientation rencontrent une clientèle souvent plus vulnérable et éloignée du marché du travail. Ces clients reçoivent-ils les services auxquels ils ont droit pour leur permettre d'intégrer un emploi et s'y maintenir, ou encore pour effectuer un retour aux études facilitant leur accès au marché du travail? Nous avons sollicité une rencontre avec M^{me} Audrey Murray, présidente de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), avec qui nous avons discuté et qui a souhaité que nous lui présentions un suivi de notre Forum des c.o. en employabilité. Nous avons tenu ce forum en novembre 2018 dans le but d'effectuer une réflexion collective sur les enjeux et les défis de la pratique de l'orientation dans ce secteur, puis de déterminer des pistes de solution et des initiatives positives pour favoriser les services à la clientèle. Nous avons discuté des résultats de ce forum avec les regroupements d'organismes en employabilité afin de dégager les enjeux prioritaires et de proposer des solutions. Des suivis sont à venir avec la CPMT et le



ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le réseau de la santé n'a pas été en reste. Les travaux dans ce secteur sont de plus longue haleine et se font de façon concertée avec nos collègues de la Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines (TODSMRH). Un sondage a été réalisé en 2018 auprès de nos membres pour connaître l'état de la situation des services et de la pratique dans le réseau. Une rencontre a été sollicitée auprès du cabinet de la ministre de la Santé et des Services sociaux afin de lui présenter les résultats. Ceux-ci seront ultimement publiés.

Nos partenariats avec différents groupes se poursuivent et de nouveaux se forment. Pour la seconde année, nous avons été partenaires des Journées de la persévérance scolaire et de Réseau réussite Montréal. Nous avons créé des liens avec les organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine (OSDMOF), membres du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT). Ces nouvelles collaboratrices nous permettent d'atteindre une clientèle qui nous était moins connue.

Rayonnement : visibilité et pertinence

Nos efforts de visibilité ne se sont pas relâchés, avec l'objectif de valoriser la pertinence et la crédibilité de notre profession dans la société. Les interventions de l'OCCOQ sont de plus en plus recherchées sur différentes tribunes médiatiques, dont la radio, la télévision et les journaux. Certaines nouvelles ayant retenu l'attention des médias les ont amenés à solliciter des entrevues pour connaître notre point de vue. Ce fut le cas entre autres pour un article du *Journal de Québec* au sujet de l'accès difficile aux services d'orientation dans les écoles secondaires.

La collaboration de l'OCCOQ se poursuit à l'émission de radio *Bonheur et Vice Versa*, à la radio étudiante de l'Université Laval. La capsule bimensuelle de la présidente de l'Ordre, appuyée par le travail des communications, permet d'aborder l'actualité sous

la loupe des enjeux de l'orientation. Nous avons été sollicités pour participer à une table ronde dans le cadre du congrès de l'Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec pour discuter de la pénurie de main-d'œuvre et de l'attraction des travailleurs envers ce secteur. Ce type de tribune nous permet à chaque occasion de passer le même message : les c.o. ne font pas la promotion de métiers ou de formations en particulier; ils accompagnent les personnes dans leur réflexion, au-delà des listes de métiers en pénurie. Il nous faut constamment expliquer notre rôle, qui sera de plus en plus compris, nous l'espérons.

La modernisation des communications s'est accélérée et bat son plein en fin d'année. Des projets et des nouveautés nous permettront sûrement de progresser vers nos objectifs d'une meilleure visibilité et d'une crédibilité accrue au sein de la société auprès des personnes de tous âges.

Un conseil d'administration actif

Le conseil d'administration a résolu d'adopter des pratiques plus modernes de gouvernance en changeant sa structure. Le comité exécutif a été aboli et ses responsabilités ont été réparties au sein de trois nouveaux comités, chacun étant consacré à des responsabilités distinctes : finances et ressources humaines, gouvernance, et planification stratégique.

Le comité de gouvernance a rédigé un code d'éthique pour les membres du conseil d'administration, suivant les lignes directrices de l'Office des professions. Pour nous conformer au projet de loi n° 11, nous avons poursuivi la modification de certaines politiques et de certains règlements.

Dans le cadre de notre mandat de protection du public, le programme de surveillance poursuit ses objectifs d'inspection. La nouvelle politique de développement des compétences a été adoptée et prévoit des directives plus claires quant aux heures allouées aux activités de formation.

Je remercie les nombreux c.o. qui donnent de leur temps à l'Ordre de façon bénévole, car nous ne

pourrions accomplir autant de travail sans eux. Les comités statutaires peuvent compter sur des c.o. rigoureux et engagés, ce que j'apprécie grandement. Je tiens à remercier chaleureusement l'équipe de la permanence de l'Ordre. Ce sont des personnes tellement compétentes et engagées, avec qui j'ai grand plaisir à collaborer. Je remercie tout particulièrement Martine Lacharité, directrice générale et secrétaire, véritable chef d'orchestre de cette équipe. Dans une année ponctuée de nombreux imprévus auxquels elle a dû faire face, elle a su exécuter un plan d'action fort chargé en gardant le cap avec une solidité remarquable. Merci aux membres du conseil d'administration pour leur confiance, leur collaboration et leur appui. Il s'agit de gens qui font preuve d'un fort engagement envers leur profession et le public. Je suis choyée de partager avec eux la mission de protection du public, qui est notre raison d'être.



Rapport de la directrice générale

Martine Lacharité, c.o.

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Tout au long de l'année 2018-2019, l'équipe de l'Ordre, appuyée par de nombreux comités, a réalisé l'ensemble des activités courantes relevant de la mission de protection du public de l'OCCOQ : admissions, inscriptions au tableau des membres, développement des compétences, inspection professionnelle, enquêtes et processus disciplinaires. Dans les lignes qui suivent, je souhaite mettre en relief plusieurs activités et projets qui ont été accomplis au cours de la dernière année.

Développement des compétences

Tout d'abord, une révision de la Politique de développement des compétences de l'Ordre a été effectuée en 2018-2019. La Politique révisée est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019. Cette révision n'a toutefois pas modifié le nombre d'heures de formation recommandé, qui demeure à 30 heures, réparties sur une période de deux ans. Sur le plan des changements apportés à la Politique, l'Ordre recommande maintenant à ses membres de réaliser, au minimum, trois types différents d'activités de développement de compétences afin de diversifier leurs apprentissages. De plus, certaines situations de dispense (être temporairement dispensé d'un certain nombre d'heures de formation) ont été ajoutées à la Politique.

Dans l'optique de préciser certains éléments de la Politique, d'offrir des conseils aux membres en ce qui concerne la planification et le choix des activités de développement des compétences, et de répondre à certaines de leurs questions, une nouvelle publication

a été conçue, le *Précis de développement des compétences*. Il s'agissait aussi d'une belle occasion pour l'Ordre de rappeler les balises concernant le développement des compétences des c.o. et de mieux faire connaître le site qui y est réservé (Zone membres > Espace compétence).

Par ailleurs, l'Ordre se préoccupe aussi de sa relève. À cet effet, il s'assure de demeurer en contact avec les étudiants en sciences de l'orientation dans les universités et d'organiser, chaque année, une journée d'accueil des nouveaux membres.

Colloque 2018

Du 30 mai au 1^{er} juin 2018, l'OCCOQ a tenu son colloque biennuel. Avec près de 600 participants et un taux de satisfaction très élevé, nous pouvons affirmer que l'événement fut une réussite à tous les niveaux. Sous le thème *S'ouvrir à de nouvelles perspectives*, les membres ont pris le pouls des nouvelles tendances dans notre secteur d'activité, tout en se sensibilisant aux différentes stratégies possibles pour adapter leur compréhension et leur pratique aux nombreux changements socioéconomiques actuels, afin de répondre adéquatement à la diversité des besoins d'orientation. Je tiens à souligner ici l'importante contribution des nombreux bénévoles qui ont travaillé à la réalisation de cette activité.

Démarche de planification de services d'orientation dans le milieu scolaire

Le déploiement de la démarche de planification des services d'orientation (PSO) dans les commis-

sions scolaires s'est poursuivi en 2018-2019. Il s'agit d'une démarche de formation et d'accompagnement qui vise à faciliter non seulement la réflexion, mais aussi le dialogue et l'action concertée dans les écoles secondaires. Les bases de cette démarche reposent sur la nécessité d'effectuer une analyse approfondie de la clientèle et des ressources disponibles dans les milieux scolaires afin de bien planifier la prestation de services d'orientation. Financée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la PSO (une journée de formation suivie de processus pour accompagner les changements de pratique et mobiliser tous les acteurs dans l'école) a été offerte à cinq commissions scolaires au cours de l'année 2018-2019.

Nous avons pu constater que la démarche de la PSO répondait bien aux préoccupations des équipes dans les secteurs de la formation générale des jeunes (FGJ), de la formation générale des adultes (FGA) et de la formation professionnelle (FP), en sollicitant l'expertise et en mobilisant le développement des compétences de tous les participants. Il en ressort des réflexions collectives pertinentes, centrées sur les besoins des élèves et axées vers la continuité de services efficaces.

Une rencontre profitable pour les c.o. du secteur de l'employabilité

Le 16 novembre 2018 avait lieu le Forum des c.o. en employabilité, organisé par l'Ordre. En avant-midi, les 85 c.o. présents ont eu accès à deux ateliers de formation ayant pour objectifs de favoriser l'appropriation des activités professionnelles réservées aux c.o. ainsi que de faciliter la compréhension des tenants et aboutissants de la tenue de dossiers en employabilité et de la collaboration interdisciplinaire dans une optique d'ouverture et de respect des règles déontologiques. En après-midi, les participants ont eu l'occasion de discuter des grands défis et enjeux de la pratique de l'orientation en employabilité, et ainsi de faire émerger différentes idées et pistes de solutions de même que divers exemples d'initiatives porteuses pour répondre à ces défis.

Cette réflexion collective a été un moment privilégié pour documenter les points de vue des c.o. (collecte de données) afin d'en dégager une synthèse qui servirait de point de départ à la démarche de concertation que l'Ordre souhaite entreprendre par la suite avec ses partenaires pour discuter des stratégies ainsi que des pistes d'action à envisager pour améliorer l'accès aux services d'orientation au sein des organismes d'employabilité.

Pour soutenir une posture éthique chez nos membres : un nouveau code de déontologie

Le 13 septembre 2018 entrait en vigueur le nouveau code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation, qui a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 29 août 2018. Cette étape représente l'aboutissement d'un travail imposant de réflexion, de consultation et de collaboration qui a permis d'ajuster le Code de déontologie aux nouvelles réalités de la pratique. L'adoption de ce règlement phare a aussi amorcé des travaux importants de révision de plusieurs documents destinés aux membres et de formations offertes par l'OCCOQ en tenue de dossiers et en éthique et déontologie. Au surplus, le *Guide de l'usage des technologies numériques en orientation* (incluant la télépratique, l'utilisation des sites Web et des réseaux sociaux) a été rédigé durant la dernière année, et sa publication est prévue à l'automne 2019.

Des activités réservées

La diffusion du *Guide d'application du projet de loi n° 21 — Les activités réservées aux conseillers d'orientation : mieux les comprendre* auprès des membres de l'Ordre ainsi que de ses partenaires des secteurs de l'éducation et de l'employabilité a aussi représenté une étape importante de l'année 2018-2019. Ce guide vise à faciliter le travail de collaboration et d'interdisciplinarité entre les c.o. et les divers intervenants et professionnels. En ce sens, il offre des précisions et des exemples d'application au regard des activités réservées aux c.o. Parallèlement, une présentation a été effectuée au cours du colloque 2018 de l'OCCOQ



pour diffuser le document *L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent : trouver la frontière entre les interventions de différents professionnels et la psychothérapie*, réalisé par la Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines. Ce document a aussi fait l'objet de la conférence de clôture du colloque, qui portait plus spécifiquement sur les frontières entre les interventions en orientation et celles en psychothérapie. Cette conférence a d'ailleurs été captée et est maintenant offerte dans le site Web de l'Ordre.

Communications

L'année 2018-2019 nous a permis de poursuivre notre démarche de réflexion globale sur l'ensemble de nos communications. Cette dernière a mené, entre autres, à la mise à jour de notre Politique de communication, à la révision de notre cadre d'intervention en matière de prises de position publiques ainsi qu'à la révision des descriptions de tâches des employés du service des communications. Dans la foulée de cette réflexion, nous avons aussi préparé la relève de notre coordonnatrice aux communications et embauché une nouvelle personne pour pourvoir ce poste. Le nouveau coordonnateur nous a ainsi accompagnés dans la réalisation d'une ébauche pour le prochain plan de communication (2020-2023), qui inclura une stratégie de gestion de la présence de l'OCCOQ sur les réseaux sociaux.

Gestion

Afin de donner accès à des espaces plus confidentiels au Bureau du syndic, d'ajouter une salle de réunions d'équipe et de se doter d'équipements audiovisuels facilitant l'organisation de formations et de réunions à distance, l'OCCOQ a renégocié son bail de location et a réalisé un projet de réaménagement de ses locaux dans la dernière année. Par ailleurs, de nouvelles personnes se sont jointes à l'équipe à la suite d'un départ à la retraite, d'un départ en congé de maternité et d'un autre en congé de maladie. Encore cette année, nous avons atteint nos objectifs tout en respectant notre cadre financier. Je vous invite donc à constater l'ampleur du travail accompli en lisant ce rapport.

Je tiens à remercier de tout mon cœur l'équipe de la permanence qui, dans une année de grands changements sur le plan des ressources humaines, a su relever les défis d'un plan d'action ambitieux. Je m'estime choyée d'être entourée de personnes de si grande qualité, rigoureuses et dévouées envers leur profession ainsi qu'envers la mission de protection du public de l'Ordre. Je souligne les départs de M^{me} Lise Pigeon, adjointe à l'inspection professionnelle et au Bureau du syndic pendant 23 ans, et de M^{me} Diane Tremblay, qui a travaillé comme coordonnatrice aux communications de l'OCCOQ au cours des 26 dernières années. Je veux aussi reconnaître l'apport des c.o. membres bénévoles de comités statutaires et les remercier pour leur enthousiasme et leur implication. Je remercie également la présidente et les membres du conseil d'administration pour leur engagement, leur confiance et leur appui.

Tableau des membres

Inscriptions au Tableau au 31 mars 2019

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Permis réguliers	158
Permis restrictifs temporaires	4
Permis restrictifs temporaires révoqués	0

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres inscrits au Tableau (31 mars 2018)	2 584
Nouvelles inscriptions	154
Réinscriptions	65
Radiations non-paiement	51
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Inspection avec limitation du droit d'exercice	0
Inspection avec suspension du droit d'exercice	2
Démissions	126
Décès	2

TOTAL DES MEMBRES AU 31 MARS 2018 2 624

Permis restrictifs temporaires	17
Étudiants associés	101
Membres exerçant au sein d'une société	21

CLASSEMENT DE COTISATION

COÛT

(Dates de versements : 1/4, 1/5, 1/6)

Membres réguliers	2 038	604,00 \$
Membres recrues, 1 ^{re} année	110	148,75 \$
Membres recrues, 2 ^e année	122	297,50 \$
Membres recrues, 3 ^e année	99	446,25 \$
Membres recrues	25	297,50 \$
Membres non en exercice	85	148,75 \$
Membres hors Québec	9	148,75 \$
Membres hors Canada	18	148,75 \$
Membres émérites	5	
Membres à vie	47	
Membres retraités	66	60,40 \$
TOTAL	2 624	

Répartition des membres selon les milieux de travail¹

MILIEUX DE TRAVAIL

TOTAL

%

Éducation	1 250	54 %
Primaire	17	
Secondaire	534	
Secondaire, éducation des adultes	271	
Centre administratif	43	
Cégep	216	
Cégep, éducation des adultes	10	
Université	66	
Université (consultation)	93	
Emploi	434	19 %
Organismes de développement en employabilité	422	
Emploi-Québec	12	
Réadaptation	54	2 %
Compagnies d'assurances	10	
CSST, SAAQ, IVAC	13	
Centres de réadaptation	31	
Santé et services sociaux	22	1 %
Centres hospitaliers	14	
CLSC, CISSS ou CIUSSS	8	
Fonction publique et organismes publics	80	3 %
Entreprises	53	2 %
Cabinets-conseils (services aux individus et aux entreprises)	391	17 %
Organismes communautaires autres qu'en employabilité	27	1 %
Autres	21	1 %
TOTAL	2 332	

1. Le nombre total exclut les membres inactifs et les membres retraités.

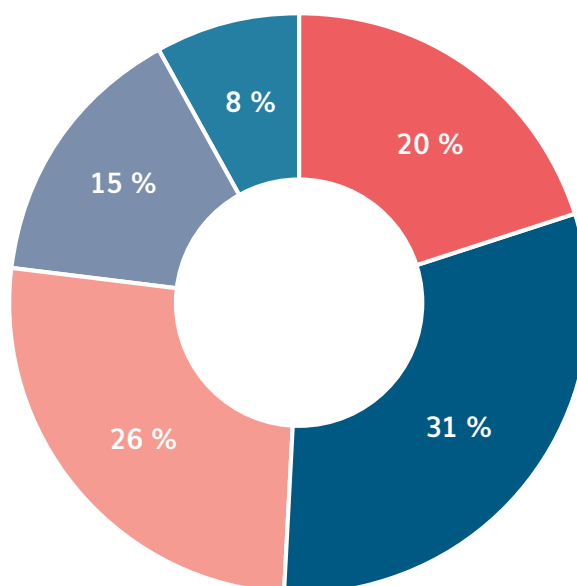
Profil sociodémographique

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	TOTAL C.O.	
Bas-Saint-Laurent (1)	68	100
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	32	
Québec (3)	558	727
Chaudière-Appalaches (12)	169	
Mauricie (4)	78	141
Centre-du-Québec (17)	63	
Estrie (5)	182	182
Montréal (6)	624	624
Laval (13)	73	243
Lanaudière (14)	70	
Laurentides (15)	100	
Outaouais (7)	66	99
Abitibi-Témiscamingue (8)	22	
Nord-du-Québec (10)	11	
Montréal (16)	336	336
Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)	87	125
Côte-Nord (9)	38	
Hors Québec	47	47
TOTAL DES MEMBRES	2 624	
TOTAL FEMMES	2 138	
TOTAL HOMMES	486	

Répartition des membres selon l'âge

25 à 34 ans	520
35 à 44 ans	828
45 à 54 ans	684
55 à 64 ans	383
65 ans et plus	209
TOTAL	2 624

Proportion des membres selon l'âge



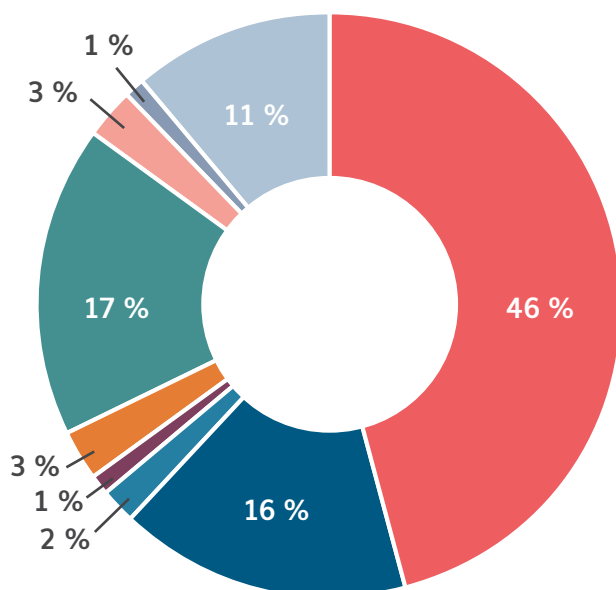
- 25 à 34 ans
- 35 à 44 ans
- 45 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 ans et plus

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	2 554	1 000 000,00 \$	3 000 000,00 \$
Exemption	70	—	—

Répartition des membres selon les milieux de travail

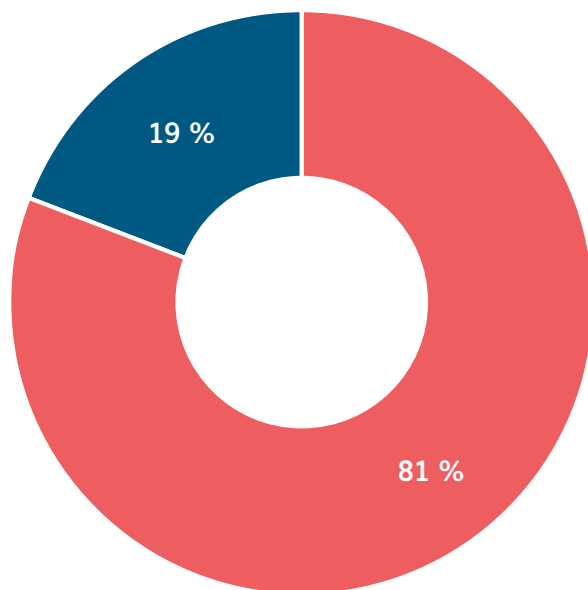
1. Éducation	1 250
2. Emploi	434
3. Réadaptation	54
4. Santé et services sociaux	22
5. Entreprises	53
6. Cabinets-conseils (à temps plein)	391
7. Fonction publique et organismes publics	80
8. Organismes communautaires autres qu'en employabilité	27
9. Autres et retraités	313
TOTAL	2 624



- 1. Éducation
- 2. Emploi
- 3. Réadaptation
- 4. Santé et services sociaux
- 5. Entreprise
- 6. Cabinets-conseils (à temps plein)
- 7. Fonction publique et organismes publics
- 8. Organismes communautaires autres qu'en employabilité
- 9. Autres et retraités

Répartition des membres selon le sexe

Femme	2 138
Homme	486
TOTAL	2 624



- Femme
- Homme

Rapport du conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) est formé de 15 administrateurs, dont 11 sont élus au suffrage des membres par région administrative, y compris le président. Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public. Tous les mandats sont de trois ans.

En avril 2018, des élections se sont tenues dans cinq régions électorales : Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; Mauricie et Centre-du-Québec; Montréal; Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec; et Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord. Tous les candidats ont été élus par acclamation. Un poste est demeuré vacant et a été pourvu par le conseil d'administration à sa séance du 3 juillet 2018. Par ailleurs, l'Office des professions a procédé à la nomination de nouveaux administrateurs, parmi lesquels l'un a été nommé à la suite d'un départ et un autre en raison d'un mandat terminé.

1. Composition du conseil d'administration

Présidente

Josée Landry, c.o.

Élue en juin 2016, 1^{er} mandat

Le président est élu au suffrage des administrateurs élus.

La présidente de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, M^{me} Josée Landry, c.o., a été élue pour un premier mandat en juin 2016, parmi les membres élus au conseil d'administration de l'Ordre.

Josée Senneville, c.o.,
région électorale I : Bas-Saint-Laurent
et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
(nommée par le CA depuis mai 2009,
réélue en mai 2018 pour un 4^e mandat)

Alain Dubois, c.o.,
région électorale II : Capitale-
Nationale et Chaudière-Appalaches
(nommé par le CA depuis mai 2006,
jusqu'en juillet 2018 pour un
4^e mandat)

Alix Jean Tissot, c.o.,
région électorale II : Capitale-
Nationale et Chaudière-Appalaches
(élue en novembre 2018 pour
un 1^{er} mandat)

Annie Gourde, c.o.,
région électorale II : Capitale-
Nationale et Chaudière-Appalaches
(élue en mai 2016 pour
un 1^{er} mandat)

Josée Lachance, c.o.,
région électorale III : Mauricie
et Centre-du-Québec
(élue depuis mai 2015, réélue en
mai 2018 pour un 2^e mandat)

Alexandre Brien, c.o.,
région électorale IV : Estrie
(nommé par le CA en mars 2018
pour un 1^{er} mandat)

Émilie Bégin, c.o.,
région électorale V : Montréal
(nommée par le CA en décembre
2016, jusqu'en juin 2018 pour un 1^{er}
mandat)

Mirela Malushaj Mocka, c.o.,
région électorale V : Montréal
(nommée par le CA en juillet 2018
pour un 1^{er} mandat)

Marie-Hélène Collin, c.o.,
région électorale V : Montréal
(nommée par le CA depuis octobre
2014, réélue en mai 2018 pour
un 3^e mandat)

Josée Landry, c.o.,
région électorale VI : Laval,
Lanaudière et Laurentides
(nommée par le CA depuis
septembre 2008, réélue en
mai 2016 pour un 5^e mandat)

Antoine Roy, c.o.,
région électorale VII : Outaouais,
Abitibi-
Témiscamingue et Nord-du-Québec
(élu depuis mai 2015, réélu en mai
2018 pour un 2^e mandat)

Caroline Dufour, c.o.,
région électorale VIII : Montérégie
(nommée par le CA en mars 2017
pour un 1^{er} mandat)

Michel Robert, c.o.,
région électorale IX : Saguenay-
Lac-Saint-Jean et Côte-Nord
(nommé par le CA depuis décembre
2010, réélu en mai 2018 pour
un 4^e mandat)

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Danie Daoust

(nommée le 9 juin 2016, jusqu'au 21 septembre 2018 pour un 1^{er} mandat)

Bernard Beauchesne

(nommé depuis le 2 mai 2014, renommé le 20 septembre 2018 pour un 3^e mandat)

Denis Charland

(nommé depuis le 6 juin 2012, jusqu'au 20 septembre 2018 pour un 2^e mandat)

Michel Guimond

(nommé le 20 septembre 2018 pour un 1^{er} mandat)

Teresa Pacheco

(nommée le 15 octobre 2018 pour un 1^{er} mandat)

Jean-Guy Trottier

(nommé depuis le 4 juin 2015, renommé le 20 septembre 2018 pour un 2^e mandat)

2. Activités de formation suivies par les membres du conseil d'administration au 31 mars 2019

Formation : Gouvernance et éthique	7
Formation de base pour les administrateurs d'ordres professionnels	1
Formation : Gestion de la diversité ethnoculturelle	4
Formation : Égalité entre les femmes et les hommes	5
Formation : Inconduites sexuelles	7

3. Rémunération

La rémunération des dirigeants de l'Ordre comprend le salaire annuel et les avantages sociaux. De plus, une contribution équivalant à 5 % de leur salaire est versée dans leur régime de retraite et un téléphone cellulaire leur est fourni par l'Ordre.

En 2018-2019, la rémunération de la présidente et de la directrice générale et secrétaire s'établissait comme suit :

- Josée Landry, présidente : 75 899 \$
La présidente est embauchée à raison de 3 jours par semaine.
- Martine Lacharité, directrice générale et secrétaire : 137 619 \$
La directrice générale a été embauchée en mai 2008.

Les administrateurs élus de l'Ordre, sauf la présidence, ne sont pas rémunérés pour leur participation aux séances du CA. Ils reçoivent toutefois un jeton de 301,27 \$ (151 \$ pour une demi-journée et 43,04 \$/heure)

pour participer aux réunions du comité exécutif et des différents comités issus du CA. Ce jeton exclut le temps de préparation et de déplacement.

ADMINISTRATEURS	PARTICIPATION AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉMUNÉRATION
Marie-Hélène Collin	Comité de gouvernance et comité des finances et des ressources humaines	957,64 \$
Alain Dubois	Comité exécutif	215,20 \$
Annie Gourde	Comité des finances et des ressources humaines	628,39 \$
Josée Lachance	Comité des finances et des ressources humaines	639,65 \$
Michel Robert	Comité exécutif et comité de gouvernance	1022,20 \$
Josée Senneville	Comité exécutif et comité des finances et des ressources humaines	792,44 \$

4. Activités du conseil d'administration

Le CA est chargé d'assurer la surveillance générale de l'Ordre ainsi que l'encadrement et la supervision de la conduite de ses affaires. Il veille à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements qui en découlent. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Une nouvelle structure de gouvernance a été mise en place le 21 septembre 2018 par l'abolition du comité



exécutif et par la constitution de quatre comités qui assistent le CA dans l'administration générale des affaires de l'Ordre. Il s'agit du comité de gouvernance, du comité des finances et des ressources humaines, du comité de planification stratégique et du comité d'audience. Leurs rôles et responsabilités sont régis par la Politique de gouvernance.

Les réunions

Au cours de l'exercice 2018-2019, le CA a tenu huit séances ordinaires. L'assemblée générale annuelle (AGA) des membres 2017-2018 a eu lieu le jeudi 20 septembre 2018 à l'hôtel Sandman de Longueuil. Ce rapport annuel sera présenté à l'AGA 2018-2019, qui aura lieu le vendredi 4 octobre 2019 à l'hôtel Le Dauphin Drummondville.

Affaires administratives et financières

Le conseil d'administration a :

- accepté l'offre de location négociée;
- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018;
- adopté la mise à jour budgétaire 2018-2019;
- recommandé aux membres de l'assemblée générale de :
 - retenir les services comptables de la firme Poirier & Associés inc. comme auditeur pour effectuer la vérification des états financiers 2018-2019,
 - maintenir le salaire de la présidente pour l'année 2019-2020 à 70,86 \$/heure à raison de 3 jours par semaine,
 - maintenir le montant des jetons de présence pour l'année 2019-2020 à 301,27 \$ pour une journée de réunion;
- mis en application les nouvelles dispositions sur la tenue de l'assemblée générale en vue de la consultation sur le montant de la cotisation annuelle 2019-2020 :
 - adopté le budget provisoire 2019-2020 devant être soumis aux membres,
 - adopté une résolution visant à soumettre aux membres une augmentation de 1,5 % pour la cotisation 2019-2020,
 - revu la *Politique de rémunération et conditions de travail à la présidence* en y intégrant la rémunération des administrateurs (autres que la présidence), tout en la renommant *Politique de rémunération des administrateurs élus*,
 - pris acte des commentaires de la consultation quant à l'augmentation de la cotisation 2019-2020;
- fixé la cotisation 2019-2020 à 604 \$, ce qui représente une augmentation de 1,5 %;
- adopté une révision des prévisions budgétaires 2019-2020, y compris une augmentation des échelles salariales de 2 %;
- octroyé à la directrice générale et secrétaire un boni forfaitaire non récurrent de 1,5 % du maximum de l'échelle salariale pour l'atteinte des objectifs de son évaluation 2017-2018;
- adopté un budget pour l'installation d'équipements audiovisuels dans les salles de réunion;
- rendu public dans le site Web de l'Ordre une déclaration de services;
- adopté le plan d'action 2018-2019 et le plan d'action 2019-2020;
- modifié la Politique de gouvernance en prenant en compte les changements de certaines dispositions du Code des professions et en établissant une nouvelle structure de gouvernance;
- revu les classes de cotisation (membres inactifs et membres hors Québec) de la *Politique relative à la cotisation, à l'inscription au tableau des membres et aux frais exigibles*;
- modifié :
 - la *Politique d'évaluation des apprentissages et révision des résultats* compte tenu de la nouvelle structure de gouvernance,
 - la *Politique de développement des compétences*,
 - la *Politique des règles de fonctionnement des comités statutaires* compte tenu de la nouvelle structure de gouvernance,

- la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement*;
- adopté la publication du *Précis de développement de compétences*;
- modifié les paliers de cotisation pour les membres recrues.

Affaires juridiques et réglementaires

Le conseil d'administration a :

- résolu d'intenter une poursuite pénale pour usurpation de titre et une pour exercice illégal;
- adopté les modifications du *Règlement sur l'exercice de la profession de conseiller d'orientation en société*;
- adopté le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'OCCOQ*, conformément au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration*;
- constitué le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, conformément au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration*;
- approuvé les recommandations formulées dans le rapport du comité de la formation soumis au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), relativement à la formation complémentaire des médiateurs familiaux;
- adopté le *Guide sur l'utilisation des technologies numériques en orientation*;
- élu le vice-président et les membres des comités relevant du CA;
- reçu le rapport d'évaluation annuelle de la syndique;
- nommé Mirela Malushaj Mocka, c.o., comme administratrice de la région électorale V (Montréal), après les élections 2018 ;
- nommé Alix Jean-Tissot, c.o., comme administratrice de la région II (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches), à la suite de la démission d'Alain Dubois, c.o.;

- résolu d'agréer trois membres pour la pratique de la médiation familiale : un avec engagement et deux sans engagement;
- accordé à un membre l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux;
- confié au comité de la formation le mandat d'examiner la qualité de la formation pratique (stages) offerte dans les universités et donnant accès au permis de conseiller d'orientation en tenant compte des modèles et des contextes propres à chacune des universités;
- accepté les modifications apportées au programme de maîtrise en counseling de carrière (profil intervention et profil recherche-intervention) de l'UQAM, qui doit ensuite être soumis à l'Office des professions pour modification au *Règlement sur les diplômes*;
- adopté le *Programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2019-2020*;
- été informé de la réception d'une mise en demeure provenant d'un membre à la suite d'une décision sur culpabilité le déclarant non coupable et a été tenu informé des suivis.

Affaires professionnelles

Le conseil d'administration a :

- décerné le prix professionnel à Sara Savoie, c.o., pour son livre *C'est décidé, je retourne aux études*;
- décerné le prix de la relève à Suzy Patton, c.o., pour son engagement et son implication dans son milieu de pratique, de même que pour son professionnalisme et la reconnaissance par ses pairs;
- octroyé la bourse d'excellence pour c.o. doctorant 2018 à Alexandre Brien, c.o., pour son projet de thèse intitulé *La contribution de l'autocompassion et de l'alliance au développement de la conscience réflexive de soi en interaction en contexte de supervision*.



Nominations

Le conseil d'administration a :

- nommé des secrétaires substitués au comité d'inspection professionnelle;
- nommé un secrétaire substitut au comité d'accès à l'exercice de la profession;
- nommé les membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- modifié les représentants de l'Ordre au comité de la formation en nommant un nouveau représentant de même qu'un substitut;
- nommé les membres en renouvellement de mandat à des comités statutaires de même que les délégués au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) et au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- nommé les scrutateurs aux fins des élections 2019.

Autres résolutions

Le conseil d'administration a :

- procédé à son évaluation de performance annuelle et à la signature de la déclaration de divulgation de conflits d'intérêts;
- appuyé les démarches du Département d'orientation de la Faculté d'éducation de l'UQAM dans la mise en place du doctorat en santé mentale et travail.

Éthique et déontologie des administrateurs

Conformément au Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein de l'Ordre aux fins d'examen et d'enquête sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur.

Ce comité est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration :

- Micheline Séguin : personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office, conformément au Code des professions (chapitre C-26), et qui n'est pas un administrateur de l'Ordre;
- Josée Beauséjour : ancien administrateur de l'Ordre ou une autre personne visée au paragraphe 1;
- Eddy Supeno : membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique, et qui n'est pas un administrateur de l'Ordre ni un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci.

Aucune réunion n'a été tenue au cours de l'année financière.

Comités du conseil d'administration

Comité de gouvernance et d'éthique

Un comité de gouvernance est institué au sein du conseil d'administration.

Son rôle est de préparer des politiques et des pratiques de gouvernance ainsi que les règles de contrôle interne qui les encadrent, en s'inspirant des lignes directrices déterminées par l'Office des professions, mais aussi des meilleures pratiques et des tendances actuelles. Le comité doit également signaler au CA les risques liés à l'éthique et à la gouvernance, et recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Le comité de gouvernance a tenu sept réunions au cours de l'année financière.

AVANT le 21 septembre 2018

Denis Charland,
administrateur nommé
(jusqu'en septembre 2018)
et président du comité

Marie-Hélène Collin, c.o.

Danie Daoust,
administratrice nommée
(jusqu'en septembre 2018)

Josée Landry, c.o.,
présidente

Michel Robert, c.o.

APRÈS le 21 septembre 2018

Marie-Hélène Collin, c.o.

Michel Guimond,
administrateur nommé

Josée Landry, c.o.,
présidente

Teresa Pacheco,
administratrice nommée

Michel Robert, c.o.,
président du comité

Comité des finances et des ressources humaines

Un comité des finances et des ressources humaines est institué au sein du conseil d'administration.

Son rôle est d'assister le CA dans la gestion financière de l'Ordre, dans l'évaluation des principaux risques, dans la mise en place de mesures pour les prévenir et les gérer ainsi que de recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Par ailleurs, il doit assister le CA concernant l'embauche, l'évaluation et la rémunération du directeur général et secrétaire ainsi que du syndic. Il doit aussi préparer des politiques et des normes afin d'assurer une saine gestion des ressources humaines. Par ailleurs, ce comité doit également signaler au CA les risques liés aux ressources humaines et recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Le comité de gouvernance a tenu quatre réunions au cours de l'année financière.

Bernard Beauchesne,
administrateur nommé

Marie-Hélène Collin, c.o.
(depuis janvier 2019)

Annie Gourde, c.o.,
présidente du comité

Josée Lachance, c.o.

Josée Landry, c.o.

Josée Senneville, c.o.
(jusqu'en janvier 2019)



Comité de planification stratégique

Un comité de planification stratégique est institué au sein du conseil d'administration.

En collaboration avec le directeur général et secrétaire de l'Ordre, le comité de planification stratégique prépare la planification stratégique ainsi que les indicateurs de performance et en fait la recommandation au CA. Le cas échéant, le comité propose au CA des modifications aux orientations et aux objectifs stratégiques adoptés.

Le comité de planification stratégique a tenu une réunion au cours de l'année financière.

Caroline Dufour, c.o.

Josée Landry, c.o.,
présidente

Antoine Roy, c.o.

Mirela Malushaj Mocka, c.o.

Jean-Guy Trottier,
administrateur nommé et président du comité

Comité d'audience

Un comité d'audience est institué au sein du conseil d'administration.

Au moment de la réception d'une demande d'audition, le comité d'audience est chargé d'entendre, en deuxième instance, les représentations des candidats à l'admission et des membres qui souhaitent faire appel d'une décision du comité d'accès à l'exercice de la profession ou du comité d'évaluation pour l'attestation de formation des troubles mentaux. À la suite de l'audience, il doit rendre une décision.

Aucune réunion n'a été tenue au cours de l'année financière.

Josée Lachance, c.o.

Josée Landry, c.o.,
présidente

Michel Robert, c.o.

Employés

Présidence

Josée Landry, c.o.,
présidente

Direction générale

Martine Lacharité, c.o.,
directrice générale et secrétaire,
responsable de l'accès aux documents
des organismes publics et de la protection
des renseignements personnels

Mélanie Chagnon,
adjointe à la présidence et à la direction générale

Affaires administratives

Linda Roy,
adjointe aux services administratifs

Francine Pouliot,
réceptionniste et adjointe aux admissions

Développement professionnel

Geneviève Brisebois, c.o.,
chargée d'affaires professionnelles,
coordonnatrice à l'inspection professionnelle
et responsable du comité des admissions
par équivalence (jusqu'au 26 octobre 2018)

Ilia Essopos,
chargée d'affaires professionnelles et responsable
du comité d'accès à l'exercice de la profession
(depuis le 26 octobre 2018)

Hélène Plourde, c.o.,
coordonnatrice au développement des compétences

Lise Pigeon,
adjointe au syndic et à l'inspection professionnelle
(jusqu'au 30 avril 2018)

Joëlle Chung-Su-Yuen,
adjointe au syndic et à l'inspection professionnelle
(depuis le 30 avril 2018)

Communications

Diane Tremblay,
coordonnatrice aux communications
(jusqu'au 28 septembre 2018)

Mathieu Pigeon,
coordonnateur aux communications
(depuis le 4 septembre 2018)

Nahla Zéraoui,
adjointe aux communications et au développement
des compétences

Bureau du syndic

Louise St-Pierre, c.o.,
syndique

Louise Charette, c.o.,
syndique adjointe

Employés contractuels

Lyne Beaudoin, c.o.,
consultante externe, service-conseil en éthique
et en déontologie (jusqu'au 4 novembre 2018)

Mireille Moisan, c.o.,
chargée de projets pour la gestion des sites
Choixavenir.ca (communauté virtuelle de partage réservée
aux professionnels de l'orientation des écoles secondaires)
et Espaceparents.org (soutien offert
aux parents pour bien accompagner leur jeune dans
son orientation scolaire et professionnelle)

Geneviève Proteau, c.o.,
consultante externe, service-conseil en éthique
et en déontologie (depuis le 5 novembre 2018)

Rapport des activités du comité exécutif

Pour l'exercice 2018-2019, le comité exécutif ne s'est réuni qu'à trois reprises, puisqu'une nouvelle structure de gouvernance a été mise en place par le conseil d'administration, le 21 septembre 2018, dans le cadre de la modernisation de la gouvernance de l'Ordre. La constitution du comité exécutif a alors été abolie à cette date. Ce dernier était composé du président, du vice-président, de deux administrateurs élus et d'un administrateur nommé.

Membres du comité exécutif

Josée Landry, c.o.
Présidente

Michel Robert, c.o.
Vice-président

Alain Dubois, c.o.
Conseiller

Josée Senneville, c.o.
Conseillère

Bernard Beauchesne
Administrateur nommé

Outre les recommandations adressées au CA, le comité a notamment :

Dossiers réglementaires

- accordé à un membre l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux ;
- accordé à un membre l'accréditation pour la médiation familiale avec engagement ;
- procédé aux radiations pour non-paiement de la cotisation ;
- résolu de radier trois personnes du registre des droits acquis.

Dossiers administratifs et financiers

- adopté les états des revenus et des dépenses mensuels ;
- entériné les allocations de dépenses de la présidence et de la direction générale ;
- préparé les prévisions budgétaires 2019-2020 en lien avec les nouvelles dispositions du Code des professions ;
- apporté des modifications à la Politique des prix et reconnaissances, en concordance avec la nouvelle structure de gouvernance, et maintenu la dispense de cotisation pour les lauréats des prix Wilfrid-Éthier.

Comité des admissions par équivalence / comité d'accès à l'exercice de la profession

Le comité des admissions par équivalence avait pour mandat d'examiner les demandes d'admission à l'Ordre par voie d'équivalence et de faire les recommandations appropriées selon : le Code des professions ; le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés, qui donne droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels ; le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis ; et la réglementation de la Charte de la langue française.

Le nouveau comité d'accès à l'exercice de la profession

Au cours de l'année 2018-2019, le mandat du comité des admissions par équivalence a été élargi et sa dénomination a changé pour celle de comité d'accès à l'exercice de la profession (CAEP). Sa composition est passée de quatre à six membres, tous conseillers ou conseillères d'orientation. Le conseil d'administration a résolu de déléguer au CAEP le pouvoir décisionnel concernant toute demande d'admission présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession, de même que l'exercice des pouvoirs prévus aux articles 45 à 45.3, 46.0.1, 48 à 52.1 et 55 à 55.3 du Code des professions.

Les autres responsabilités liées au mandat du CAEP sont les suivantes :

- Évaluer les demandes d'équivalence de diplômes ou de formations et prendre les décisions en matière de reconnaissance de l'équivalence, comme prévu au Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis ;
- Évaluer les dossiers des personnes qui ne sont plus inscrites au Tableau des membres de l'OCCOQ depuis plus de quatre ans ainsi que les dossiers des personnes ayant obtenu leur diplôme depuis plus de trois ans avant de faire leur demande de délivrance de permis, comme prévu au Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement ;

- Gérer les processus liés à la délivrance des permis et à la limitation ou à la suspension du droit d'exercer les activités professionnelles, en assurer le suivi et en informer le CA.

Le comité des admissions par équivalence / comité d'accès à l'exercice de la profession a tenu six réunions au cours de l'année 2018-2019. Au cours de ces réunions, il a :

- étudié 13 nouvelles demandes d'admission par voie d'équivalence. Une formation supplémentaire a été exigée de tous les candidats, dont quatre ont obtenu un permis restrictif temporaire (PRT) ;
- révisé 16 dossiers, certains à la demande du candidat et d'autres à la demande du comité afin d'obtenir des informations supplémentaires ;
- délivré quatre permis réguliers à des candidats ayant satisfait aux exigences du PRT ;
- reçu 15 demandes de prolongation de PRT, qui ont toutes été acceptées ;
- étudié les candidatures de six personnes ayant déposé une demande d'admission plus de trois ans après l'obtention de leur diplôme. Comme conditions préalables à l'obtention de leur permis, cinq candidats ont reçu une imposition de stage et un candidat a reçu une prescription de passation de l'examen du Service de l'évaluation du français pour les ordres professionnels de l'Office québécois de la langue française ;



- étudié les candidatures de 12 personnes ayant déposé une demande de réinscription après avoir été absentes du Tableau des membres pendant plus de quatre ans. Les 12 candidats ont reçu une imposition de stage;
- appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels;
- suspendu temporairement deux membres à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle.

Membres du comité d'accès à l'exercice de la profession

Geneviève Dupont, c.o.

Geneviève Proteau, c.o.

René Barrette, c.o.

Nicolas Fortin, c.o.

Geneviève Brisebois, c.o.,
secrétaire jusqu'au 26 octobre 2018

Ilia Essopos, c.o.,
secrétaire depuis le 29 octobre 2018

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par des personnes ne détenant pas un diplôme exigé

	REÇUES	ACCEPTÉES SANS CONDITION	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	6	0	6	0	0
Hors du Canada	4	0	4	0	0
Au Québec	3	0	3	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	2	0
Cours et stage	4	4

Demandes de délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 de l'article 42.1 du Code des professions	13	2	11	0

Activités liées à la délivrance d'un permis

DEMANDES DE PERMIS C.O.

Demandes de permis reçues, fondées sur la détention d'un diplôme (article 184 du Code des professions)	145
Demandes de permis acceptées, fondées sur la détention d'un diplôme	145
Demandes de permis refusées, fondées sur la détention d'un diplôme	0
Demandes de permis reçues, fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0
Demandes de permis reçues, fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	13
Demandes de permis acceptées, fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	4
Demandes de permis refusées, fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	0

Comité de la formation

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les questions liées à la qualité de la formation des conseillers d'orientation. Cette qualité se définit par l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de conseiller d'orientation.

En 2018-2019, le comité de la formation a été convoqué à deux réunions, soit le 19 novembre 2018 et le 25 mars 2019.

Il a été saisi des modifications apportées au programme de maîtrise en éducation, profil carriéologie, à l'UQAM, un programme donnant ouverture au permis de l'OCCOQ. Le comité a aussi procédé à l'analyse de ces modifications et a constaté que ces dernières correspondaient aux normes d'admission actuellement en vigueur, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. Ainsi, le comité a recommandé au CA d'accepter les modifications apportées au programme de l'UQAM.

Par ailleurs, le comité de la formation s'est vu confier, par le CA, le mandat de vérifier si les programmes donnant ouverture au permis de l'Ordre comprennent des activités d'apprentissage liées à l'éthique et à la déontologie, conformément à l'article 94j du Code des professions. À ce titre, une lettre a été envoyée aux directions de programme des quatre universités offrant un programme de formation donnant ouverture au permis de l'Ordre, les informant de cette obligation et leur demandant d'envoyer les plans de cours en éthique et en déontologie aux représentants de l'Ordre. L'analyse de ces plans de cours sera effectuée à partir des critères inclus dans les normes d'admission au cours de la prochaine réunion du comité et un rapport, incluant des recommandations, le cas échéant, sera par la suite présenté au conseil d'administration en 2019-2020.



Composition du comité de la formation

Le comité de la formation est composé de deux représentants de l'Ordre, de deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et d'un représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Représentants de l'Ordre

Ilia Essopos, c.o.,
chargée d'affaires professionnelles

Martine Lacharité, c.o.,
directrice générale et secrétaire

Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Liette Goyer, c.o., professeure titulaire au Département des fondements et pratiques en éducation de l'Université Laval (second mandat se terminant le 1^{er} décembre 2021)

Martin Drapeau, professeur au Département de psychologie du counseling et de psychiatrie de l'Université McGill (premier mandat se terminant le 1^{er} novembre 2018)

Caroline Temcheff, professeure adjointe au Department of Educational and Counselling Psychology de l'Université McGill (premier mandat se terminant le 1^{er} novembre 2021)

Représentante du MEES

Marie-Claude Riopel,
représentante substitut

Autorisations liées à la pratique d'activités réservées

Accréditations à la pratique de la médiation familiale

Le comité exécutif, à la suite d'une entente avec le comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), a accrédité quatre conseillers d'orientation pour la pratique de la médiation familiale avec engagement au cours de l'année 2018-2019. Il a aussi accordé un délai à deux conseillers d'orientation pour leur permettre de terminer leurs engagements (supervision). Le 31 mars 2019, l'OCCOQ comptait, parmi ses membres actifs, 16 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la médiation familiale.

Membres délégués au COAMF

Gerald Schoel, c.o.

Noussina Rahim, c.o.

Attestations de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

Traitement des demandes d'attestation de formation

Demandes reçues entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019	3
Révision de dossiers	0
Demandes traitées depuis le 1 ^{er} avril 2018	3
Attestations de formation délivrées	2

Membres du comité d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

Yann Le Corff, c.o.

Marie Ducharme, c.o.

Guylaine Vandal, c.o.

Comité d'inspection professionnelle

Le mandat principal du comité d'inspection professionnelle (CIP) est d'assurer, d'une part, la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres et, d'autre part, le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres.

Réunions des membres du CIP entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019

Le comité a tenu sept réunions au cours de l'année ainsi qu'une réunion commune avec les inspecteurs de l'OCCOQ.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

En vertu de l'article 14 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle, le comité a déterminé le

programme de surveillance pour l'année 2018-2019, qui a été approuvé par le CA de l'Ordre. Au total, 240 questionnaires d'autoévaluation préparatoires à une visite d'inspection ont été envoyés, répartis sur deux projets d'inspection. De ce nombre, trois questionnaires ont été annulés en raison de la situation professionnelle du membre et 15 autres ont été reportés pour des raisons médicales ou autres.

Critères retenus pour sélectionner les membres à joindre pour le programme de surveillance générale :

- Membres qui exercent depuis trois ans et qui n'ont jamais été inspectés ;
- Membres qui reviennent à la pratique après avoir été absents du Tableau des membres pendant plus de quatre ans et n'ayant pas reçu d'imposition de stage de la part du comité exécutif ;
- Personnes qui ont été admises à l'Ordre plus de trois ans après l'obtention de leur diplôme n'ayant pas reçu d'imposition de stage de la part du comité exécutif ;
- Membres qui ont fait une deuxième demande de prolongation de leur permis restrictif temporaire ;
- Membres qui ont reçu une imposition de stage de l'Ordre et qui n'ont pas respecté le délai de deux ans pour effectuer ledit stage ;
- Personnes qui ont été admises automatiquement à l'Ordre (étudiants finissants à la maîtrise) et qui ont indiqué avoir été supervisées par une personne non membre dans leur formulaire d'admission ;
- Membres qui ont demandé de reporter le processus d'inspection ;
- Membres en pratique publique qui exercent depuis plus de dix ans et qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection au cours des dix dernières années ;
- Membres en pratique privée qui exercent depuis plus de cinq ans et qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection au cours des cinq dernières années.

Aucune recommandation particulière n'a été portée à l'attention du CA.



Nombre de questionnaires d'autoévaluation acheminés aux membres

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE MEMBRES RÉGULIERS	NOMBRE DE MEMBRES JUNIORS
Pratique privée	10	14
Éducation	70	40
Employabilité	34	26
Organismes gouvernementaux	9	4
Entreprises	9	7
Santé et services sociaux	1	1
Centres de réadaptation et de réhabilitation	2	2
Organismes communautaires autres qu'employabilité	2	3
Autres	2	4
TOTAL (240)	139	101

Surveillance générale de la pratique

Visites et suivis d'inspection effectués en 2018-2019, y compris ceux reportés des années antérieures

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE MEMBRES
Pratique privée	28
Éducation	49
Employabilité	29
Organismes gouvernementaux	0
Entreprises	1
Santé et services sociaux	0
Centres de réadaptation et de réhabilitation	1
Organismes communautaires autres qu'employabilité	1
Autres	3
TOTAL	112

Décisions du CIP concernant les visites et suivis d'inspection

RÉSULTATS	NOMBRE DE MEMBRES
Répondant aux normes	10
Correctifs à apporter	64
Demandes de documents	12
Visites de suivi	17
Deuxièmes visites de suivi	9
Renvois en inspection particulière	0
Renvois au syndic	0
Recommandations au CA d'imposer un stage et/ou un cours de perfectionnement, en précisant celles qui sont accompagnées d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
TOTAL DES VISITES ET SUIVIS RÉALISÉS	112

Inspection particulière de compétence

Au cours de l'année 2018-2019, trois inspections particulières se sont rajoutées à la liste des huit déjà en cours. De ces onze inspections particulières entreprises par l'équipe des inspecteurs, trois ont été complétées en date du 31 mars 2019.

Recommandations en vertu de l'article 113 du code des professions*

- Deux impositions de cours et de supervision en orientation avec suspension du droit d'exercer les activités professionnelles en orientation;
- Une imposition de cours et de supervision en médiation familiale.

* Le conseil d'administration a délégué ce pouvoir à un comité (article 62.1 du Code des professions), nommé comité d'accès à l'exercice de la profession (CAEP).

Observations du comité d'inspection professionnelle

D'importantes réflexions se sont poursuivies au sein de l'équipe d'inspection professionnelle, en collaboration avec le service du développement des compétences, afin de mieux cerner les besoins des c.o. selon leur étape de vie professionnelle. Des travaux ont permis de créer un questionnaire d'autoévaluation pour les c.o. juniors (qui sont membres depuis moins de trois ans) et d'amorcer un processus d'inspection adapté à leur situation.

Des informations concernant la pratique des membres ont été recueillies et ont permis d'offrir des activités de formation en lien avec les besoins ciblés par le CIP. Une formation sur l'éthique et la tenue de dossiers a été offerte aux c.o. œuvrant dans le secteur de l'employabilité.

Les préoccupations du CIP et des inspecteurs demeurent similaires à celles citées dans le rapport annuel 2017-2018 :

- La place de l'intervention systémique au-delà des interventions individuelles (notamment au sujet des problèmes de santé mentale et des enjeux interculturels);

- La place du rôle-conseil et de l'advocacie dans la pratique des membres;
- Le maintien des compétences pour les membres actifs n'ayant pas pratiqué depuis plus de quatre ans;
- Les obligations des membres qui n'occupent pas un poste en lien avec l'orientation, la psychothérapie ou la médiation familiale.

Pour répondre à ces préoccupations, le comité d'inspection professionnelle souhaite mettre en place des outils d'inspection qui vont permettre d'évaluer la compétence des conseillers d'orientation qui ont des pratiques non traditionnelles, émergentes ou qui agissent dans des contextes organisationnels atypiques. Ces outils permettront aussi de soutenir ces membres dans leur démarche réflexive et leurs stratégies d'adaptation aux nombreux changements socioéconomiques qui marquent l'époque actuelle.

Liste des membres du comité d'inspection professionnelle

Monique St-Amand, c.o.,
présidente

Lyne Beaudoin, c.o.

Mathilde Lapie, c.o.

Nicolas Lecours, c.o.

Martine Viallet, c.o.

Geneviève Brisebois, c.o.,
coordonnatrice à l'inspection professionnelle
et secrétaire du comité d'inspection professionnelle
(jusqu'en octobre 2018)

Martine Lacharité, c.o.,
secrétaire du comité d'inspection professionnelle
(à partir de novembre 2018)

Liste des inspecteurs

Suzanne Boulerice, c.o.

René Breault, c.o.

Mireille Moisan, c.o.

Daniel Poulin, c.o.

Patricia Rancourt, c.o.

Bureau du syndic

Au cours du dernier exercice financier, le Bureau du syndic a reçu et traité les demandes d'enquête et les demandes d'information se rapportant à la conduite professionnelle de membres de l'OCCOQ.

Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, le Bureau du syndic a ouvert 10 dossiers d'enquête, dont 5 demeuraient actifs en date du 31 mars 2019.

Au 1^{er} avril 2018, 10 dossiers étaient actifs, y compris 4 qui avaient été ouverts entre 2014 et 2017. De ces 10 dossiers, 5 ont été fermés au cours de l'année 2018-2019. Parmi les 10 nouveaux dossiers ouverts en 2018-2019, 5 ont été fermés, ce qui donne un total de 10 dossiers fermés pour la dernière année.

En date du 31 mars 2019, 10 dossiers étaient actifs, concernant 7 membres de l'OCCOQ. En additionnant ces 10 dossiers actifs aux 10 dossiers fermés mentionnés précédemment, nous obtenons un total de 20 dossiers d'enquête dans lesquels le Bureau du syndic a agi en 2018-2019. À noter que ce nombre ne comprend pas le traitement des demandes d'informations générales.

Dossiers traités par le bureau du syndic 2018-2019

Dossiers demeurés ouverts le 31 mars 2018	10
Dossiers ouverts durant la période	10
Membres visés durant la période	5
Dossiers fermés durant la période	10
Dossiers demeurés ouverts le 1 ^{er} avril	10

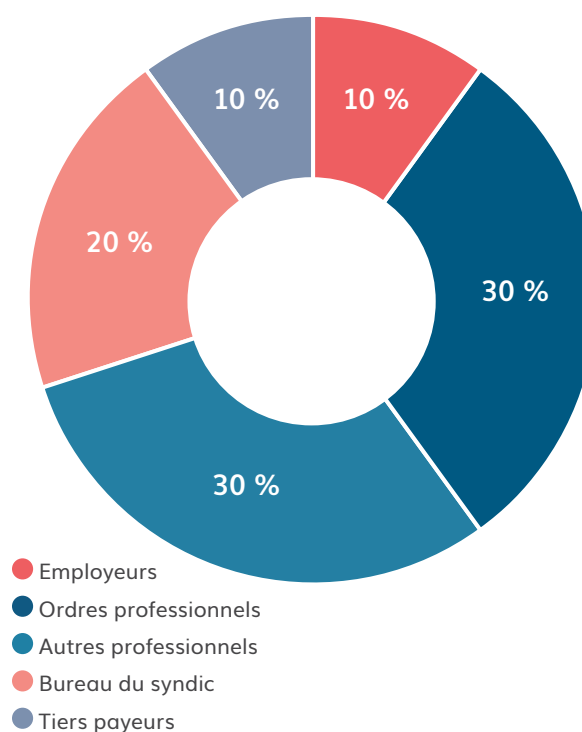
Au cours de l'année 2018-2019, le Bureau du syndic a reçu un signalement lié à la pratique illégale de la psychothérapie ou à l'usurpation du titre de psychothérapeute par un membre de l'OCCOQ. Ce signalement provenait de l'Ordre des psychologues du Québec.

Par ailleurs, 5 demandes — provenant d'un client, de sa famille, d'employeurs ou de professionnels — n'ont pas donné lieu à l'ouverture d'une enquête de

la part du Bureau du syndic et ont été traitées à titre de demandes d'informations générales. Les raisons expliquant la non-ouverture d'une enquête concernent le fait que les demandeurs ont invoqué des motifs ne relevant pas de la compétence du Bureau du syndic ou qu'ils ont retiré leur demande à la suite d'une discussion avec le syndic.

En définitive, le Bureau du syndic a agi dans 20 dossiers et 5 demandes d'informations au cours de l'année 2018-2019.

Source des demandes d'enquête retenues



Des 10 enquêtes qui ont été ouvertes au cours de l'année 2018-2019, une d'entre elles était issue d'une dénonciation de la part d'un membre de l'OCCOQ concernant une publicité, et deux autres portaient sur des dénonciations en provenance de membres de l'Ordre des psychologues du Québec au sujet d'une pratique illégale de la psychothérapie.

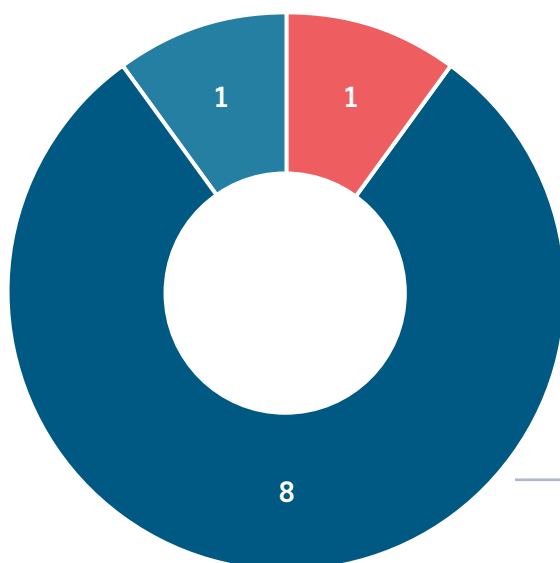
Par ailleurs, le Bureau du syndic a offert la possibilité de signer des engagements formels à un membre qui fait l'objet d'une enquête, à titre de solution de rechange à la discipline. Le membre en question a choisi de signer ces engagements formels. Dans le même ordre d'idées, le syndic a effectué des interventions auprès de deux membres qui avaient volontairement signé des engagements formels en 2017-2018, afin de les inciter à respecter leurs engagements. À la suite de ces interventions, l'un des deux membres a respecté ses engagements et l'autre a démissionné de l'Ordre.

Des recommandations ont aussi été adressées aux 5 membres concernés par 5 dossiers d'enquête. Des 10 dossiers fermés par le Bureau du syndic, un seul a fait l'objet d'une demande d'avis, de la part du demandeur d'enquête, au comité de révision des plaintes, à la suite d'une décision rendue par le Bureau. Le comité de révision des plaintes a maintenu la décision du syndic.

Parallèlement, le Bureau a envoyé un dossier d'inspection particulière au comité d'inspection professionnelle, au sujet de la compétence d'un membre qui fait l'objet d'une enquête. Il a aussi recommandé la nomination d'un syndic *ad hoc* pour un seul dossier d'enquête.

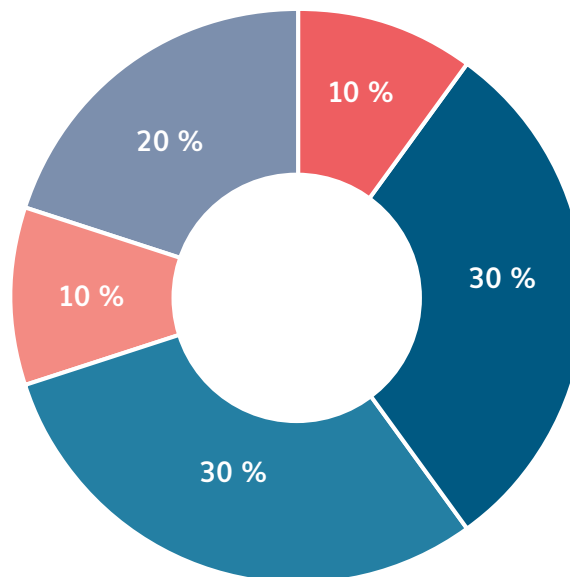
Au cours de l'année 2018-2019, aucun nouveau dossier de plainte disciplinaire n'a été déposé devant le conseil de discipline.

Secteurs d'activité visés par les enquêtes



Quant aux motifs invoqués par les demandeurs d'enquête, ils étaient liés au manque d'intégrité, à la pratique illégale de la psychothérapie, à l'image de la profession, à des comportements inappropriés et à la compétence professionnelle.

Motifs principaux des demandes d'enquête



- Pratique illégale de la psychothérapie
- Manque d'intégrité
- Compétence professionnelle
- Comportements inappropriés
- Image de la profession

Tendances observées

Le Bureau du syndic a observé que le nombre d'enquêtes ouvertes s'était maintenu au même niveau que les années précédentes, soit une moyenne de 10 dossiers ouverts annuellement, ce qui s'éloigne de nouveau de la tendance générale à la hausse observée au sein des autres ordres professionnels. Par contre, il est à noter que, malgré cette stabilité quant au nombre des demandes d'enquête, certaines enquêtes se sont avérées particulièrement complexes à mener.

- Secteur de l'employabilité
- Secteur de la pratique privée
- Secteur de l'éducation



et ont exigé beaucoup d'investigation, de recherche de témoignages, de préparation de preuves et de communications formelles avec les membres en cause.

En outre, le Bureau a constaté que le nombre de demandes d'informations en provenance du public avait diminué, étant passé de 10 demandes, au cours de l'année 2017-2018, à 5 au cours l'année 2018-2019. Autre constat : les demandes d'enquête provenaient davantage d'employeurs, de tiers payeurs, d'ordres professionnels et de professionnels qui ont dénoncé des situations inquiétantes, à leur avis, concernant la conformité de la pratique professionnelle et le respect du Code de déontologie et des autres règlements de l'Ordre.

Ressources professionnelles du Bureau du syndic

Pour l'année 2018-2019, le Bureau du syndic de l'OCCOQ était composé de M^{me} Louise St-Pierre, syndique, et de M^{me} Louise Charrette, syndique adjointe.

Ces dernières ont participé au colloque 2018 et à l'assemblée générale annuelle 2018 de l'Ordre. De plus, M^{me} St-Pierre a pris part aux deux rencontres du regroupement des syndicats des ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines, aux deux rencontres organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec et à une demi-journée de formation sur la préparation requise pour témoigner devant un conseil de discipline.

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis concernant la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre un professionnel.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité de révision a reçu une demande d'avis présentée dans les délais exigés et s'est réuni une fois. Après analyse du dossier, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.

Membres

Louis Roy, c.o.,
président du comité

Michel Héroux, c.o.

Raymond Proulx,
représentant du public

Conseil de discipline

Suivant l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

Les rôles d'audience sont accessibles dans le site Web de l'Ordre. Les décisions rendues par le conseil de discipline et le Tribunal des professions se trouvent dans le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), à l'adresse www.jugements.qc.ca, sous l'onglet « Services aux citoyens ».

Au cours de l'année 2018-2019, le conseil de discipline n'a tenu aucune audience et n'a été saisi d'aucune plainte.

Aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

SÉANCES DU CONSEIL	NOMBRE
Audience	0
Conférence de gestion	0

Plaintes dont l'audience est complétée en date du 31 mars 2019

	NOMBRE
Portée par le syndic	0
Portée par toute autre personne	0

Décisions du conseil

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	0

Sanctions imposées par le conseil

Réprimande et débours	0
Amende	0

Décisions du conseil d'administration liées à des recommandations faites par le conseil de discipline

	NOMBRE	
Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandation du conseil de discipline au conseil d'administration	Portée par toute autre personne
Imposition d'un cours de perfectionnement	0	0

Décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré

0

Membres

Chantal Alie, c.o.

Jocelyn Poirier, c.o.

Noussina Rahim, c.o.

Guy Tessier, c.o.

Geneviève Viau, c.o.

M^e Geneviève Roy,
secrétaire

Josée Caron,
secrétaire substitut



Arbitrage des comptes

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'entendre tout client qui a un différend avec un membre quant au montant d'un compte pour services professionnels si la conciliation du syndic n'a pas conduit à une entente. Il est régi par le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.

Au cours de l'année 2018-2019, aucune demande d'arbitrage de comptes n'a été reçue.

Membres

Jean-Pierre Hick, c.o.

Joscelyn Poirier, c.o.

Usurpation du titre et exercice illégal

Toute personne peut porter plainte à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'aviser qu'une personne s'affiche ou se présente, de quelque façon que ce soit, comme étant un c.o. ou qu'elle accomplit un acte que seuls les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer, alors qu'elle n'est pas un membre en règle de l'Ordre.

Usurpation de titre

Au cours de l'exercice 2018-2019, 5 signalements pour usurpation de titre ont été traités. Dans l'un des dossiers, une poursuite pénale a été intentée et est toujours en cours de traitement. Pour les 4 autres dossiers, des lettres d'avertissement ont été envoyées, et les correctifs ont été apportés.

Nombre de dossiers demeurant ouverts en date du 31 mars 2019

Un dossier demeurait ouvert en date du 31 mars 2019.

Exercice illégal

Par ailleurs, l'Ordre a l'obligation de poursuivre toute personne exerçant les activités réservées aux conseillers d'orientation. Au cours de l'exercice 2018-2019, une poursuite pénale portant sur l'exercice illégal a été intentée et est toujours en cours de traitement.

Nombre de dossiers demeurant ouverts en date du 31 mars 2019

Un dossier demeurait ouvert en date du 31 mars 2019.

DOSSIERS	NOMBRE
ENQUÊTES COMPLÉTÉES	
Portant sur l'usurpation du titre réservé	4
Portant sur l'exercice illégal	0
POURSUITES PÉNALES INTENTÉES ET JUGEMENTS RENDUS	
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal	0
AMENDES IMPOSÉES	
MONTANT TOTAL	0 \$

Accès à l'information

Pour répondre aux demandes d'accès à l'information, l'Ordre est assujéti au régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels. Ce régime s'applique notamment aux documents concernant la formation professionnelle ; l'admission ; la délivrance de permis, de certificat de spécialiste ou d'autorisation spéciale ; la discipline ; la conciliation et l'arbitrage de comptes ; la surveillance de l'exercice de la profession et de l'utilisation d'un titre ; l'inspection professionnelle ; et l'indemnisation ; ainsi qu'aux documents qui ont trait à l'adoption des normes liées à ces objets.

Au cours de l'année 2018-2019, aucune demande d'accès à l'information n'a été reçue.

Développement des compétences

L'Ordre offre des formations en ligne, à distance et en salle aux conseillers d'orientation. Les membres peuvent également suivre des formations offertes par d'autres ordres et organismes, affichées ou non dans le calendrier des formations publiées dans la Zone membres du site Web de l'OCCOQ (Espace compétence). Voici un extrait de la *Politique de développement des compétences* de l'OCCOQ :

2.03

Chaque conseiller d'orientation est responsable de déterminer des activités de développement professionnel qui lui permettent d'accroître ses compétences touchant sa pratique et ses obligations professionnelles. Il doit s'assurer de la qualité et de la pertinence des activités retenues. Il doit, par ailleurs, tenir un registre numérisé des activités de développement des compétences réalisées afin d'être en mesure d'en rendre compte.

2.04

L'Ordre soutient la mise à jour, le maintien et le développement des compétences de ses membres en leur offrant un certain nombre d'activités de formation continue. Ces activités sont choisies en fonction des besoins exprimés par les conseillers d'orientation, de l'évolution des connaissances, de la transformation des contextes de pratique, de même que de l'offre de nos praticiens et chercheurs, ou encore des possibilités qui nous sont présentées par nos partenaires. L'Ordre est également responsable de proposer des repères pour le choix des activités de développement des compétences et des outils pour leur consignation.

Par ailleurs, il importe de savoir que les formations offertes par l'OCCOQ, et qui font l'objet des présentes statistiques, sont offertes aux conseillers d'orientation, aux étudiants associés et aux professionnels inscrits au registre des droits acquis. En vertu d'une entente avec la Société québécoise de la psychologie du travail et des organisations, quelques-unes de ces formations sont aussi offertes à leurs membres. Toutefois, la participation des non-membres aux activités de formation en salle ou en ligne reste marginale.

Comme mentionné dans le rapport annuel 2017-2018, une réflexion globale portant sur l'ensemble du service de communication de l'OCCOQ a eu lieu durant l'année 2018-2019. Dans le cadre de cet exercice, des stratégies ont été ciblées afin de faciliter la promotion et la transmission d'informations au sujet des formations offertes par l'Ordre ainsi que de permettre aux membres de mieux comprendre le fonctionnement de la Zone membres (Espace compétence) et d'utiliser davantage les différents outils qu'elle propose, le tout au bénéfice d'une gestion plus optimale du développement de leurs compétences. Ainsi, nous espérons que cette réflexion, de même que les moyens qui seront déployés dans les prochaines années, permettra d'accroître la participation aux formations en salle, en ligne et à distance.

Outils de développement des compétences offerts dans Espace compétence

Le portfolio réflexif

Instauré en avril 2015, le portfolio réflexif propose une démarche réflexive structurée et guide les c.o. vers le choix stratégique d'activités de développement des compétences. L'utilisation du portfolio réflexif est de nature volontaire : les c.o. ne sont pas tenus d'y souscrire. La démarche réflexive proposée se déroule en quatre volets pendant une année complète, soit du 1^{er} avril de l'année en cours au 31 mars de l'année suivante. L'exercice gagne donc à être refait d'une année à l'autre, car il permet de suivre sa propre évolution. Par ailleurs, ceux qui complètent la démarche se voient attribuer trois heures de formation continue. Précisons aussi que le portfolio réflexif est un espace strictement confidentiel pour chacun des membres.

Statistiques du portfolio réflexif pour l'année 2018-2019 (année 2017-2018)

Nombre de membres ayant amorcé leur portfolio réflexif	100 (88)
Nombre de membres ayant complété leur bilan	100 (88)
Nombre de membres ayant complété le volet « objectif »	69 (61)
Nombre de membres ayant complété le volet « action »	21 (30)
Nombre de membres ayant complété le volet « intégration »	15 (23)
Nombre d'objectifs soumis	169 (133)
Nombre d'objectifs avec au moins une activité	77 (86)
Nombre d'objectifs sans activité	92 (47)

Nous constatons une légère augmentation de l'utilisation de la démarche réflexive par rapport à l'année précédente, soit de 12 %. Grâce au plan de communication qui sera conçu et voué au développement des compétences en 2019-2020, nous pouvons nous attendre à une plus grande utilisation de cet outil au cours des prochaines années.

Nos forums

Il existe plusieurs types de forums, mais tous sont destinés à la discussion entre les membres. Toutefois, certains sont à l'usage exclusif d'un groupe déterminé de c.o. et nécessitent donc une invitation pour en faire partie. Ces forums sont le plus souvent liés à un groupe de travail. D'autres sont mis en place de manière ponctuelle, par exemple pour des consultations dans le cadre d'un appel de mémoire, pour la réforme du Code de déontologie ou la réforme d'un autre règlement.

Les conseillers d'orientation sont invités à les utiliser, particulièrement le forum portant sur l'éthique, pour poser des questions ou pour prendre connaissance des sujets qui ont été abordés et pour lesquels des réponses sont accessibles à tous.

Les données présentées ci-dessous correspondent au nombre de discussions et de messages affichés depuis la création de chacun des forums.

Discussions	325, dont 88 nouvelles discussions en 2018-2019
Messages	1 254, dont 342 nouveaux messages en 2018-2019

Le tableau suivant présente le nombre de nouvelles discussions et de nouveaux messages au cours de l'année 2018-2019 dans les différents forums.

1. Forum sur l'application du projet de loi n° 21 dans votre milieu	Posez des questions! Faites-nous connaître votre opinion! 3 discussions 4 messages
2. Forum sur l'évaluation et la psychométrie	Posez des questions! Faites-nous connaître votre opinion! 12 discussions 52 messages
3. Forum en éthique	Posez des questions! Faites-nous connaître votre opinion! 44 discussions 150 messages
4. Forum général	Bienvenue sur le forum général. Ne soyez pas timide, exprimez-vous! 16 discussions 75 messages



5. Forum pratique privée	Voici des questions souvent posées à l'Ordre, et nous voulons partager nos éléments de réflexion avec tous les membres. N'hésitez surtout pas à commenter ou à enrichir les réponses. 12 discussions 45 messages
6. Forum général de la FGA	Posez des questions ! Faites-nous connaître votre opinion ! 1 discussion 6 messages
7. Pour une politique de la réussite éducative	Pour la participation à la consultation nationale 0 discussion 0 message
8.2 ^e consultation sur le code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation du Québec	2 ^e appel fait à tous les c.o. concernant les modifications au code de déontologie 0 discussion 0 message

Portfolio réflexif	5
Pratique privée	2
Reconnaissance des acquis et des compétences	11
Règlements de l'Ordre	16
Renouvellement de la cotisation	2
Répertoire général	66
Santé mentale	2
Semaine québécoise de l'orientation	11
Supervision	2
Trousse de secours en éthique et déontologie	35
Autres documents partagés par divers groupes de travail et réservés à ces derniers, chaque groupe ayant ses propres répertoires	178
TOTAL DES DOCUMENTS PARTAGÉS	455

Les répertoires de documents

Plusieurs documents sont accessibles dans Espace compétence, certains à tous les membres, d'autres à des communautés de pratique particulières. On y trouve des articles, des recueils de textes, des guides et d'autres documents qui peuvent contribuer au développement des compétences. Ils sont regroupés par dossier dans le tableau qui suit.

LISTE DES RÉPERTOIRES	NOMBRE DE DOCUMENTS
Accueil des nouveaux membres	46
Code promotionnel des Presses de l'Université du Québec	1
Communiqués OCCOQ	1
Énoncé de pertinence sociale de la profession de c.o.	2
Études, recherches et références	4
Feuillets déontologiques	15
Guides de pratique	10
Logos de l'Ordre	22
Outils pratiques	3
Politiques de l'Ordre	14

Formations offertes par l'Ordre en salle, à distance et en ligne,
du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

COURS EN SALLE	INSCRIPTIONS	DURÉE	NOMBRE D'HEURES TOTAL
L'ADO en mode décision : sept profils de prise de décision de carrière pour mieux les comprendre et les aider (Drummondville)	15	6 h	90 h
Formation initiale à la supervision professionnelle en counseling et orientation (volet A)	15	6 h	90 h
La planification des services d'orientation (Commission scolaire des Navigateurs)	17	6 h	102 h
La planification des services d'orientation (Commission scolaire des Phares)	9	6 h	54 h
La planification des services d'orientation (Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles)	12	6 h	72 h
Forum de l'employabilité	103	6 h	618 h
Démarrer et optimiser sa pratique à distance (salle virtuelle)	13	6 h	78 h
Formation avancée à la supervision professionnelle en counseling et orientation (volet B)	12	7 h	84 h
Formations en groupe : Éthique et délibération – ancrages et initiation (Commission scolaire des Hautes-Rivières)	11	3,5 h	38,5 h
Formations en groupe : Éthique et délibération – ancrages et initiation (André Filion & Associés)	7	3,5 h	24,5 h
Formations en groupe : Éthique et délibération – ancrages et initiation (Bonaventure)	12	3,5 h	42 h
Formations en groupe : Éthique et délibération – ancrages et initiation (Chicoutimi)	45	3,5 h	157,5 h
Formations en groupe : Éthique et délibération – ancrages et initiation (Commission scolaire English-Montreal)	18	3,5 h	63 h
Colloque 2018 – S'ouvrir à de nouvelles perspectives	531	15 h	796,5 h
Journée d'accueil des nouveaux membres 2018	41	5 h	205 h
Formation brève en tenue de dossiers – organisationnel (André Filion & Associés)	7	3 h	21 h
Évaluer le retard mental : théorie et pratique (Montréal)	11	6 h	66 h
TOTAL	888		2 656 h

COURS À DISTANCE	INSCRIPTIONS	DURÉE	NOMBRE D'HEURES TOTAL
La tenue de dossiers I : aspects déontologiques et réglementaires	29	20 h	580
La tenue de dossiers II : aspects pratiques	3	15 h	45
Éthique et professionnalisme – module 1	6	45 h	270
Éthique et réglementation – module 2	17	45 h	765
TOTAL	55		1 660



COURS EN LIGNE	INSCRIPTIONS	DURÉE
Advocacie sociale et professionnelle : des compétences pour agir sur la pertinence sociale	165	1 h
Affirmons solidairement notre expertise : aujourd'hui et demain	15	26 min
Autoformation sur le Guide d'évaluation en orientation	91	7 h
Besoins d'attachement et schémas d'adaptation : au cœur d'une intervention centrée sur l'évaluation du fonctionnement psychologique de nos clients	1	1 h 15 min
Cartographie des outils psychométriques	2	2 h
Colloque 2018 – L'intervention clinique en orientation et la psychothérapie	265	1 h
Comment Academos peut-il contribuer à ma pratique professionnelle ?	3	1 h
Comment proposer des mesures d'adaptation aux tests de présélection pour des personnes déclarant un handicap ?	1	1 h
Défis et enjeux de la télépratique : aspects expérientiels, intervention en ligne, aspects déontologiques	6	1 h 06 min
Déjouer les obstacles et s'engager dans l'action	88	1 h
Diversification des parcours professionnels : enjeux individuels et collectifs	1	1 h
Évaluer le retard mental, une activité réservée	4	1 h 15 min
Évaluer un adulte atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique	9	3 h
Exercer son leadership d'expertise... sans une « petite gêne » ?	2	1 h
Favoriser la mobilisation de la personne dans le processus de communication de résultats psychométriques	2	1 h 15 min
Intention de retraite, retraite et retour au travail : mieux comprendre et mieux gérer les travailleurs expérimentés	5	1 h
Intervenir auprès de clients présentant des troubles du langage : comprendre pour mieux agir	4	1 h 15 min
Intervenir auprès d'une clientèle étudiante atteinte d'un TDAH : le rôle du c.o.	6	1 h 15 min
Intervention concertée soutenant l'insertion socioprofessionnelle de jeunes handicapés : pour développer la participation sociale et professionnelle	1	1 h 15 min
Interventions universelles en orientation au primaire et au secondaire	2	1 h 18 min
Inventaire de personnalité Le Corff (IPLC)	3	1 h 40 min
L'école en réseau, de nouvelles interventions soutenues par les technologies numériques et le portfolio des interventions groupales en orientation	1	1 h 20 min
L'expertise et la formation des c.o. pour intervenir auprès des adultes sans diplôme	5	1 h 33 min
L'utilisation des inventaires de personnalité en évaluation du potentiel et des compétences : comparaison des différentes approches	2	1 h
L'utilisation des tests de jugement situationnel en sélection de personnel : qu'en est-il des méthodes de pointage ?	1	1 h
La pensée complexe au service d'un leadership éclairé	1	2 h 04 min
La planification des services en orientation : vers une reconnaissance de l'expertise	35	1 h 30 min
La quête de sens et les enjeux d'une nouvelle transition des 50 ans et plus : le modèle de la construction de soi, l'énonciation des récits de vie et modalités discursives	1	1 h 08 min
La reconnaissance des acquis et des compétences : un domaine large qui concerne les c.o. de tous les secteurs de pratique	6	3 h

La technicisation de l'orientation peut-elle tuer la profession ?	3	1 h 30 min
La télépratique dans les organisations	1	48 min
Le bilan de compétences : pour une mobilisation optimale des ressources du travailleur !	12	1 h 30 min
Le candidat viscéral	1	1 h 44 min
Le choix d'un outil psychométrique : comment s'y retrouver ?	2	2 h 30 min
Le harcèlement psychologique : de la victimisation à la psychologisation	1	1 h 49 min
Le marketing de soi dans la pratique de l'orientation	1	1 h 06 min
Le vaste champ de la télépratique et un portrait de la situation au Québec	1	41 min
L'équation décisionnelle et son usage dans l'entretien d'orientation	3	1 h 16 min
Les grandes tendances RH	1	2 h 30 min
Les grands défis de l'évaluation	41	1 h
Mindfulness : présence attentive et santé psychologique au travail	1	2 h
Nécessité d'une pratique réflexive en counseling d'orientation : aspects théoriques, scientifiques et cliniques	1	1 h 30 min
Portfolio réflexif : un outil pour soutenir le développement professionnel	96	1 h 10 min
Quelle place pour le conseiller d'orientation dans le nouveau monde du travail ?	2	1 h 05 min
Regard actuel sur la santé psychologique au travail des cadres : un processus de repositionnement perpétuel	1	2 h 05 min
S'approprier sa vie en donnant sens à l'épreuve : manifestations des dimensions paradoxales de l'existence chez les personnes en réadaptation	2	1 h 11 min
Stratégies d'intervention adaptées au profil de décision de carrière des jeunes au secondaire	6	1 h 22 min
Surmonter l'exclusion socioprofessionnelle : les exigences d'un défi aux multiples visages	2	1 h 23 min
Une recension des facteurs de l'indécision de carrière : implications pour l'intervention en counseling de carrière	6	1 h 38 min
TOTAL	915	

Tableau du nombre d'heures de formation suivies par les membres du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Voici le nombre d'heures de formation reconnues, pour l'ensemble des membres, par catégorie d'activité, extrait à partir des données anonymisées du portfolio quantitatif.

TYPE D'ACTIVITÉ	HEURES RECONNUES	NOMBRE DE MEMBRES ³
Cours de formation continue / perfectionnement / formation à distance / formation en ligne	9 495 h 50 min	1 238
Cours structuré en milieu de travail	4 267 h 03 min	655
Formation en salle de l'OCCOQ	6 861 h	2 977
Colloques, séminaires ou conférences	6 392 h 40 min	1 325
Formation en ligne réalisée dans Espace compétence	3 424 h 46 min	920
Cours universitaire	4 783 h	81
TOTAL	35 224 h 33 min	7 196

3. Remarque : Un même membre peut être inscrit à plus d'une activité dans un même groupe d'activité.



Autoapprentissage par la lecture

TYPE D'ACTIVITÉ	HEURES RECONNUES
Lecture d'un article scientifique en lien avec le domaine d'activité	120 h 45 min
Lecture d'un livre scientifique en lien avec le domaine d'activité	853 h 50 min
TOTAL PARTIEL	974 h 35

Être conférencier, formateur, chargé de cours

TYPE D'ACTIVITÉ	HEURES RECONNUES
Conférence dans le cadre d'un congrès, symposium, colloque, séminaire ou autre	279 h 40 min
Cours ou formation particulière dans une institution	779 h
TOTAL PARTIEL	1 058 h 40

Bénévole de l'Ordre

TYPE D'ACTIVITÉ	HEURES RECONNUES
Bénévole d'un groupe de travail	37 h
Membre de comités statutaires de l'Ordre	90 h 45 min
TOTAL PARTIEL	127 h 45

Rédaction d'articles spécialisés

TYPE D'ACTIVITÉ	HEURES RECONNUES
Rédaction d'un article en lien avec la profession	1 340 h 45 min
Rédaction d'un livre en lien avec la profession	229 h
TOTAL PARTIEL	156 h 45

Participation à un projet de recherche

TYPE D'ACTIVITÉ	HEURES RECONNUES
Initiation, élaboration et analyse d'un projet de recherche	309 h
TOTAL PARTIEL	309 h

Activités réflexives

TYPE D'ACTIVITÉ	HEURES RECONNUES
Supervision	316 h 05 min
Groupe de codéveloppement professionnel	4 953 h 10 min
Utilisation de l'approche réflexive	222 h 10 min
TOTAL PARTIEL	8 336 h 25 min
TOTAL GÉNÉRAL	10 964 h 11 min

Les services aux membres concernant la formation et l'éthique

Échanges de courriels

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019, **287 courriels** ont été échangés avec la coordonnatrice au développement des compétences en lien avec des questions concernant la formation ou le développement des compétences.

Du côté de l'éthique, de la déontologie et de la réglementation, environ **280 courriels provenant de conseillers d'orientation** ont été échangés avec la coordonnatrice au développement des compétences et la consultante externe en éthique et déontologie. À cela s'ajoute une centaine d'appels et de courriels pris en charge par la consultante externe en éthique et déontologie.

Appels téléphoniques

Il faut également mentionner les appels téléphoniques concernant la formation, l'éthique et les questions de déontologie ou de réglementation. L'Ordre estime recevoir en moyenne 20 appels par semaine, pour une moyenne annuelle de **700 appels**, pour répondre à des questions d'éthique ou de règlements.

Communications

En conformité avec sa mission de protection du public, l'OCCOQ déploie un ensemble d'activités et de moyens de communication pour contribuer à l'atteinte des objectifs de son plan d'action annuel, qui eux découlent des orientations de sa planification stratégique. Ainsi, l'ensemble des communications de l'Ordre cherchent à optimiser la confiance de la population envers le système professionnel et à renforcer la perception positive de l'apport sociétal de l'OCCOQ. Ajoutons que ces activités et moyens de communication sont adaptés aux différents publics cibles de l'Ordre (membres, grand public, institutions politiques, partenaires, médias, etc.), aux enjeux actuels et aux besoins qui en résultent.

Communication avec les membres

Différents moyens de communication sont utilisés par l'Ordre afin de diffuser l'information et les ressources nécessaires pour faire en sorte que ses membres puissent respecter leurs obligations professionnelles en ce qui concerne le maintien et le développement de leurs compétences ainsi qu'en matière d'éthique et de déontologie.

Premièrement, le bulletin électronique (infolettre) *le Correspondant* (diffusion bimensuelle) leur offre une variété d'informations au sujet des activités de formation continue qui leur sont offertes, des actualités liées aux enjeux et aux secteurs de pratique ainsi que des nouveautés de l'Ordre (publications, événements, groupes de travail, changements de politiques ou de règlements, plans d'action annuels, activités «inter-ordres», actions politiques, etc.). Au cours de l'année 2018-2019, 18 infolettres ont été envoyées aux membres, avec un taux moyen d'ouverture de plus de 60 %.

Deuxièmement, le magazine *l'orientation*, publié deux fois par année (pour la dernière année : août 2018 et janvier 2019), constitue un outil de choix pour stimuler la réflexion des membres sur plusieurs questions et enjeux touchant leur pratique et leur développement professionnel. Le « Billet de la présidente » et la « Chronique de la directrice générale » servent, entre autres, à présenter l'évolution des travaux et des projets en cours à l'OCCOQ ainsi qu'à traiter des grands enjeux ayant une incidence sur la pratique de l'orientation et sur les activités de l'Ordre. Pour leur part, les autres chroniques du magazine offrent des articles de fond sur une diversité de thématiques professionnelles (ex. : développement des compétences, éthique et déontologie, recherche, clientèles, orientation et société, etc.).

Troisièmement, le site Web de l'OCCOQ (orientation.qc.ca) et sa Zone membres (Espace compétence) représentent deux autres moyens importants dont dispose l'Ordre pour communiquer avec ses membres. Outre la section « Actualités », qui diffuse une variété de nouvelles qui peuvent s'adresser à la fois au grand public et aux membres, le site Web contient aussi une section « Pour les conseillers d'orientation ». Cette dernière leur offre une foule d'informations concernant leurs obligations professionnelles, le développement de leurs compétences, la pratique privée et l'exercice en société, les activités professionnelles réservées ainsi que les services offerts par l'Ordre. Quant au portail Espace compétence, les membres y trouvent tous les détails et l'information nécessaires pour bénéficier des formations offertes par l'Ordre ou par ses partenaires. Plusieurs outils y sont aussi à leur disposition pour tenir leur dossier à jour, nourrir leur pratique (ex. : forums de discussion, répertoire de documents, bibliothèque référentielle, etc.) et faciliter leur démarche de développement de compétences (ex. : portfolio réflexif).

Quatrièmement, l'OCCOQ communique aussi avec ses membres concernant l'organisation d'événements de formation continue. En 2018-2019, deux événements ont eu lieu : le colloque *S'ouvrir à de nouvelles perspectives* (30 mai au 1^{er} juin 2018, Saint-Hyacinthe, 531 participants) et le Forum des c.o. en employabilité (16 novembre 2018, Drummondville, 85 participants).



Changements au service des communications

L'année 2018-2019 a débuté avec une réflexion globale sur l'ensemble de la fonction « communications » à l'OCCOQ. Dans la foulée de cette réflexion, une nouvelle politique de communication a été préparée et adoptée par le conseil d'administration. Ce cadre de référence, associé aux résultats d'un processus d'analyse des forces et des faiblesses en matière de moyens de communication, a soutenu la production d'une ébauche du plan de communication 2020-2023 (dont les objectifs et les mesures seront arrimés à la planification stratégique 2020-2023). Un exercice qui a aussi mené aux premiers travaux de production de la charte graphique (identité visuelle) de l'OCCOQ et aux débuts du projet de refonte du site Web.

Partenariats

Sur le plan des partenariats, nous avons signé des ententes d'échange de visibilité avec les organismes suivantes : Septembre éditeur, AXTRA – Alliance des centres-conseils en emploi, Desjardins, TD Assurance, Salon national de l'éducation (Montréal) et Salon Carrière Formation de Québec. De plus, des membres de l'équipe de l'Ordre ont participé, à titre d'exposants, aux salons de Montréal et de Québec ainsi qu'au congrès du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec.

Médias

Du côté des médias, l'Ordre ne fait pas de sollicitation directe en dehors de la Semaine québécoise de l'orientation. Toutefois, il reçoit annuellement plusieurs demandes d'information et d'entrevue de la part de journalistes. Nous y répondons avec plaisir, toujours dans le but notamment de mieux informer le public des besoins auxquels répondent les services d'orientation à tous les âges. En fonction de la demande, ce sont des c.o. ou la présidente de l'OCCOQ qui réalisent ces entrevues.

Par ailleurs, les communications avec des représentants élus du gouvernement sont régulières. Le service des communications joue un rôle-conseil à cet effet auprès de la direction et de la présidence de l'Ordre. Au besoin, et selon les enjeux actuels, des communiqués, des prises de position publiques et des mémoires peuvent être rédigés en collaboration avec les autres services. En 2018-2019, l'OCCOQ a publié quatre communiqués de presse, dont un portait le titre *L'OCCOQ souhaite la bienvenue au nouveau conseil des ministres et l'invite à soutenir l'accessibilité et la qualité des services d'orientation* (19 octobre 2018). Les trois autres communiqués, publiés le 30 mai 2018, concernaient l'attribution du *Prix de l'orientation* et du *Prix de la relève* de l'Ordre ainsi que du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (remis à un conseiller d'orientation). Mentionnons aussi que la présidente de l'Ordre, M^{me} Josée Landry, c.o., a été citée dans trois articles de journaux (*Métro*, *24 Heures* et *Journal de Montréal*), a accordé une entrevue télévisée à TVA Nouvelles et a publié une lettre d'opinion dans le site Web du *Journal de Montréal*. Finalement, elle a animé 11 chroniques radio à l'émission *Bonheur & Vice Versa* sur les ondes de CHYZ 94.3 FM.



ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos
le 31 mars 2019

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui



ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michel Poirier,
CPA auditeur, CA

Vaudreuil-Dorion
Le 1^{er} juin 2019

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2019

	2019	2018
Produits		
Cotisations annuelles	1 334 110 \$	1 296 067 \$
Admissions et équivalences	43 885	38 530
Vente de biens et de services	80 434	62 748
Formation continue et colloque	326 986	62 894
Subventions	65 000	100 300
Intérêts (note 5)	14 999	11 724
Ristourne du Fonds d'assurance responsabilité	20 766	18 754
Divers	8 998	10 964
	1 895 178	1 601 981
Charges		
Inspection professionnelle (annexe A)	213 444	217 093
Bureau du Syndic (annexe B)	123 812	123 154
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	64 766	84 380
Formation continue (annexe D)	435 014	222 521
Communications (annexe E)	250 286	277 833
Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités (annexe F)	90 803	88 767
Admissions et équivalences (annexe G)	62 955	76 717
Répression des infractions commises par des non-membres (annexe H)	5 548	8 247
Conseil de discipline (annexe I)	9 546	225
Autres charges (annexe J)	511 365	479 052
	1 767 539	1 577 989
Excédent des produits sur les charges	127 639 \$	23 992 \$

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2019

	Fonds de réserve	Fonds des immo- bilisations	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds d'adminis- tration	2019 Total	2018 Total
Solde au début	255 147 \$	28 626 \$	185 541 \$	192 019 \$	661 333 \$	637 341 \$
Excédent des produits sur les charges	3 032	–	23 642	100 965	127 639	23 992
Acquisition d'immobilisations	–	48 056	–	(48 056)	–	–
Amortissement des immobilisations	–	(15 666)	–	15 666	–	–
Solde à la fin	258 179 \$	61 016 \$	209 183 \$	260 594 \$	788 972 \$	661 333 \$

Situation financière

Au 31 mars 2019

	2019	2018
Actif		
Court terme		
Encaisse	261 865 \$	414 384 \$
Placements temporaires (note 6)	1 629 610	1 418 848
Débiteurs (note 7)	9 883	46 624
Charges payées d'avance	28 338	56 073
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 8)	–	75 000
	1 929 696	2 010 929
Placements (note 8)	364 389	263 810
Immobilisations (note 9)	61 016	28 626
	2 355 101 \$	2 303 365 \$
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 10)	390 583 \$	393 907 \$
Produits et contributions reportés	1 175 546	1 248 125
	1 566 129	1 642 032
Actif net		
Fonds de réserve	258 179	255 147
Fonds des immobilisations	61 016	28 626
Fonds d'assurance responsabilité	209 183	185 541
Fonds d'administration	260 594	192 019
	788 972	661 333
	2 355 101 \$	2 303 365 \$
Engagements contractuels (note 11)		

Pour le conseil d'administration,

Josée Landry, M.A., c.o.,
administratrice

Marie-Hélène Collin, c.o.,
administratrice

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019

	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	127 639 \$	23 992 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	15 666	13 221
	143 305	37 213
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(11 427)	141 478
	131 878	178 691
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(25 579)	(22 130)
Acquisition d'immobilisations	(48 056)	(14 992)
	(73 635)	(37 122)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	58 243	141 569
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 833 232	1 691 663
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 891 475 \$	1 833 232 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	261 865 \$	414 384 \$
Placements temporaires	1 629 610	1 418 848
	1 891 475 \$	1 833 232 \$

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est conséquemment exempté d'impôts.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits ainsi que les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les retournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par La Capitale assurances générales en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures. De ce fonds, il y a 50 000 \$ d'affectés. Cependant, selon l'article 5.2.5 de la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle, l'excédent peut être décaissé selon les besoins et dispositions énoncés par l'Ordre.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci dessous :



PÉRIODES	
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	Entre 3 et 5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-valeur n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Activités de formation

La variation des produits et des charges liés aux activités de formation est due à la tenue d'un colloque dans les années paires.

4. Subventions

	2019	2018
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU QUÉBEC		
Planification des services d'orientation	35 000 \$	25 300 \$
Espace parents – communauté virtuelle	30 000	50 000
Semaine québécoise de l'orientation	–	25 000
	65 000 \$	100 300 \$

5. Ventilation des revenus d'intérêts

INTÉRÊTS

Fonds d'administration	9 092 \$
Fonds de réserve	3 032
Fonds d'assurance responsabilité	2 875
	14 999 \$

6. Placements temporaires

	2019	2018
Fonds de trésorerie	1 526 637 \$	1 316 970 \$
Fonds de réserve	102 973	101 878
	1 629 610 \$	1 418 848 \$

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme, taux de 1,20 % à 1,35 %, rachetables en tout temps.

7. Débiteurs

	2019	2018
Clients	8 980 \$	11 689 \$
Intérêts courus	903	1 695
Subventions à recevoir	–	33 240
	9 883 \$	46 624 \$



8. Placements

	2019	2018
Dépôts à terme, taux de 0,75 % et 1,00 %, échéant en juillet 2020 et en août 2021	155 206 \$	153 269 \$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de La Capitale assurances générales, portant intérêt à un taux variable	209 183	185 541
	364 389	338 810
Placements réalisables au cours du prochain exercice	–	75 000
	364 389 \$	263 810 \$

9. Immobilisations

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	108 641 \$	103 035 \$	5 606 \$	– \$
Équipement informatique	145 512	90 102	55 410	28 626
	254 153 \$	193 137 \$	61 016 \$	28 626 \$

10. Crédoiteurs

	2019	2018
Fournisseurs	22 432 \$	23 499 \$
Charges courues	18 919	20 147
Salaires et vacances à payer	63 825	65 895
Taxes à la consommation	161 353	169 096
Déductions à la source	1 543	–
Office des professions du Québec	61 097	54 540
Assurances professionnelles	61 414	60 730
	390 583 \$	393 907 \$

11. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 566 515 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2020	161 396 \$
2021	106 627
2022	104 942
2023	95 858
2024	97 692
	566 515 \$

Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 12 ans se terminant en septembre 2030. La portion de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation du Québec représente 42 % du loyer total. Le solde estimé de l'engagement pour les 5 prochaines années en date du 31 mars 2019 est de 449 501 \$, dont 86 375 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

Location d'un copieur

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de location pour un copieur. Le solde de l'engagement au 31 mars 2019 est de 23 078 \$, dont 4 196 \$ pour l'exercice se terminant au 31 mars 2020, payable en 66 versements trimestriels de 1 049 \$, échéant en septembre 2024.

Location de serveur

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire, et soutien aux usagers. Le solde de l'engagement au 31 mars 2018 est de 39 297 \$, payable en 45 versements mensuels variant de 1 149 \$ en 2018 à 1 209 \$ en 2021, échéant en décembre 2021.

Tableau des membres

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de gestion du Tableau des membres et de soutien en ligne pour un montant total de 283 685 \$ à partir d'avril 2015, le tout payable en 5 versements annuels de 56 737 \$, échéant en mars 2020.

12. Régime de retraite des salariés

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié auprès de Desjardins Assurances - Vie - Santé - Retraite. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 29 918 \$ et 7 596 \$ (31 780 \$ et 8 492 \$ en 2018) respectivement.

13. Éventualité

Au 31 mars 2019, l'Ordre faisait face à une poursuite de la part d'un membre pour un montant total réclamé de 179 422 \$. Au moment du dépôt des états financiers, il était impossible de statuer sur la probabilité d'avoir ou non un montant à verser relativement à cette poursuite. L'Ordre est toutefois couvert par une assurance qui couvrirait un débours éventuel en totalité ou en partie. Le dossier est présentement entre les mains des assureurs et de leurs conseillers juridiques.

14. Rémunération du conseil d'administration et de la direction générale

Conformément au Règlement modifiant le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, pour l'exercice 2018 2019, les salaires de la présidente et de la directrice générale et secrétaire y compris les avantages sociaux sont de :

Présidente : 75 899 \$ (3 jours par semaine)

Directrice générale et secrétaire : 137 619 \$



Les administrateurs élus de l'Ordre reçoivent un jeton de 301 \$ (151 \$ pour une demi-journée) pour participer aux réunions du comité exécutif et des autres comités du conseil d'administration. Pour la participation aux séances du conseil d'administration, les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2019.

16. Instruments financiers

Risques financiers

L'Ordre, par le truchement de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2019

	2019	2018
Annexe A		
Inspection professionnelle		
Salaires	167 318 \$	171 325 \$
Charges sociales	21 817	22 411
Locaux	200	–
Perfectionnement	945	500
Honoraires	3 315	1 672
Frais juridiques	1 688	156
Déplacements et représentation	13 505	15 956
Frais de réunion	4 656	5 063
Divers	–	10
	213 444 \$	217 093 \$

Annexe B		
Bureau du Syndic		
Salaires	93 163 \$	87 682 \$
Charges sociales	10 849	10 002
Perfectionnement	440	1 000
Honoraires	400	5 065
Déplacements et représentation	5 476	5 527
Frais de réunion	301	–
Divers	–	22
Frais juridiques	13 183	13 856
	123 812 \$	123 154 \$

Annexe C		
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession		
Salaires	41 257 \$	49 970 \$
Charges sociales	5 546	6 670
Représentation et déplacements	2 142	2 724
Honoraires	6 705	15 250
Frais juridiques	4 438	3 281
Matériel pédagogique	2 825	4 000
Frais des comités	1 853	2 485
	64 766 \$	84 380 \$



Annexe D

Formation continue

	2019	2018
Salaires	82 857 \$	84 084 \$
Charges sociales	12 648	14 032
Poste et messagerie	9 931	8 244
Déplacements	7 477	6 192
Colloque	192 029	5 459
Honoraires	59 600	41 395
Promotion et publicité	17 119	11 853
Location et divers	885	557
Frais de réunion	7 311	6 433
Plateforme Espace compétence	45 157	44 272
	435 014 \$	222 521 \$

Annexe E

Communications

Salaires	183 143 \$	174 620 \$
Charges sociales	26 988	27 198
Déplacements et représentation	12 335	14 701
Poste et messagerie	273	258
Promotion et publicité	17 445	41 045
Programmation et maintien du site Web	4 917	10 661
Divers	1 185	20
Honoraires	4 000	9 330
	250 286 \$	277 833 \$

Annexe F

Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités

Salaires	26 266 \$	25 209 \$
Charges sociales	3 979	4 053
Honoraires	7 725	7 200
Perfectionnement	3 465	1 660
Locaux	115	–
Divers	875	–
Frais corporatifs	48 378	50 645
	90 803 \$	88 767 \$

Annexe G

Admission et équivalences

Salaires	49 154 \$	46 383 \$
Charges sociales	8 326	7 623
Poste et messagerie	449	941
Programmation et maintien du site Web	–	16 800
Honoraires	–	1 250
Déplacements et représentation	638	177
Réunion	3 888	3 543
Perfectionnement	500	–
	62 955 \$	76 717 \$

Annexe H

Répression des infractions commises par des non-membres

Honoraires	– \$	1 006 \$
Frais juridiques	5 548	7 241
	5 548 \$	8 247 \$

Annexe I

Conseil de discipline

Perfectionnement	500 \$	225 \$
Salaires	3 782	–
Charges sociales	194	–
Honoraires	5 070	–
	9 546 \$	225 \$

Annexe J

Autres charges

Salaires	214 302 \$	213 704 \$
Charges sociales	33 314	30 614
Déplacements et représentation	4 257	4 499
Perfectionnement	232	633
Honoraires	398	–
Loyer et aménagements	97 672	95 083
Assurances	2 113	935
Impression	4 167	3 716
Poste et messagerie	1 134	673
Télécommunications	5 943	5 994
Entretien et équipement de bureau	29 877	31 792
Fournitures de gestion informatisée	429	198



Programmation	21 482	14 757
Fournitures de bureau	4 506	2 917
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	36 666	37 740
Divers	13 777	1 794
Honoraires professionnels	1 540	250
Frais de réunion	5 863	1 860
Cotisations à d'autres associations	650	1 300
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	16 813	16 891
Abonnements et documentation	564	480
Amortissement du matériel informatique	15 043	13 222
Amortissement du mobilier et équipement	623	–
	511 365 \$	479 052 \$

L'Ordre a fait le choix de ne pas répartir ses charges administratives puisqu'il a été impossible de déterminer une clé de répartition fiable et auditable au prix d'un effort raisonnable. Ces charges ont donc été présentées sous la section «Autres charges» conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement portant sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.





Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 520
Montréal (Québec) H3M 3E2

Téléphone : 514 737-4717 ou 1 800 363-2643
Télécopieur : 514 737-2172

www.orientation.qc.ca